Bulletin municipal 2013

Tréffiagat-Léchiagat

Nature & Littoral

Témoignage P.4

Travaux P.17

Histoire P.34

Sommaire...

2-3 / Sommaire - Edito

4-5 / Témoignage

6-8 / Culture - Animation

9 / Brèves

10-11 / Port - Plaisance

12-13 / Intercommunalité

14-16 / Urbanisme

17-20 / Travaux

21-23 / Tourisme

24-25 / Affaires sociales

26-31 / Jeunesse - Vie scolaire

32 / Bibliothèque

34-37 / Histoire

38 / Associations

39-43 / Informations

44 / Etat-civil

46-47 / Téléthon 2012

Mairie...

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du lundi au jeudi :

8h30-12h00 | 13h30-17h30

- Le vendredi : 8h30-12h00 | 13h30-17h00
- Le samedi : 8h30 | 12h00

CONTACT

- *1, rue de Trouidy - 29730 TREFFIAGAT*
- *Tél : 02 98 58 14 47 / Fax : 02 98 58 98 59*
- *Courriel : mairie.treffiagat@orange.fr*

WWW.TREFFIAGAT.FR

TRÉFFIAGAT-LÉCHIAGAT

2479 HABITANTS /809 HECTARES

JOSEPH GUILCHER S'EST VU REMETTRE LA MEDAILLE COMMUNALE (LIRE EN PAGES 4-5)

édito 3

Avec cet édition 2013 du bulletin municipal et malgré la morosité ambiante, je voudrais faire passer un message d'**optimisme** et manifester ma **confiance** en l'avenir.

Malgré des vents parfois contraires, nous avons, en effet, **rempli notre feuille de route** :

- Entretenu et rénové nos équipements et espaces publics : notamment la voirie, les lotissements, notre littoral
- Conforté nos services publics à la population, petits et grands
- Fait avancer nos projets, celui du port de plaisance par exemple
- Mis l'accent sur les actions sociales, en particulier en faveur des plus démunis
- Veillé à soutenir et encourager nos associations oeuvrant dans les domaines les plus divers
- Continué à promouvoir le tourisme et les manifestations culturelles et sportives

Nos communes littorales sont pleines de **ressources insoupçonnées** et je suis convaincu que nous allons, **tous**, en sortir à condition de faire preuve de **solidarité**.

Qu'il me soit permis de saluer et remercier l'**équipe municipale**, nos **personnels** et la cohorte des **bénévoles** oeuvrant pour le bien de tous dans des domaines d'une grande diversité.

Je nous souhaite **santé, enthousiasme, sérénité, droiture**.

Faisons passer **ce qui nous unit** avant ce qui nous divise et préparons l'**avenir**.

David CHEVRIER
Maire de Tréffiagat

LE MAIRE

- David CHEVRIER

LES ADJOINTS DU MAIRE

- 1ère adjointe : Marie-Hélène LE BERRE
Action sociale, logement
- 2ème adjointe : Danielle BOURHIS
Urbanisme, tourisme et littoral
- 3ème adjointe : Magalie AUTRET
Affaires scolaires et vie associative
- 4ème adjoint : Célina CAOUDAL
Enfance, jeunesse, personnes âgées

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

- Pascal FRIN
Communication, vie municipale
- Françoise CORNEC
Animation, cérémonies

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Émilie BERROU-CLOAREC
Raymond COSSEC
Antonio GLOAGUEN
Yann LE LAY
Dominique LENOIR
Marie-Line LE PAPE
Annaïck MARCQ
Martine NIVET
Rémy PERON
Emmanuel SERVANIN

PERMANENCES DES ÉLUS (10H30-12H)

- Lundi : Magalie AUTRET
- Mardi : Marie-Hélène LE BERRE, Célina CAOUDAL
- Jeudi : Danielle BOURHIS
- Vendredi : Marie-Hélène LE BERRE
- Samedi : David CHEVRIER (Maire)

OU SUR RENDEZ-VOUS

JOSEPH GUILCHER, FILS DE BOULANGER, RÉSISTANT ET COMMANDO

Entouré de sa famille et de ses amis de l'association des anciens combattants, Joseph Guilcher s'est vu remettre la médaille communale le 26 mai 2012 à la salle Croas Malo.

«J'avais 17 ans en juin 40. J'habitais l'île de Sein, j'étais apprenti chez mon père, boulanger. Les Allemands, on en entendait parler avec ceux qui avaient connu 1914-1918. Certains d'entre eux avaient décidé de partir. Nous les jeunes, on a suivi. Un général français avait parlé à la radio. Mais De Gaulle, à l'époque, on ne savait pas qui c'était. Mon père, qui avait fait la guerre 14-18, m'a dit : «Il vaut mieux que tu partes, plutôt que de rester avec les Boches»
Le 24 juin, un peu avant la nuit, on était une vingtaine sur la vedette des Ponts et Chaussées, le Velléda. On pensait que les Allemands étaient à la pointe du Raz, on est passé au large d'Ouessant. Dix-neuf heures de traversée pour arriver à Penzance, à la pointe de la Cornouaille anglaise. De là, direction une sorte de foyer tenu par des infirmières. On y a passé la nuit. Le lendemain, on a retrouvé d'autres gars, partis comme nous de France. On a pris la direction de Plymouth, puis de Londres.

LA RENCONTRE AVEC DE GAULLE

Les moins de 18 ans, dont je faisais partie, ont été regroupés dans un camp scout, au Pays de Galles. Au bout de quelques jours, on en a eu marre. On n'était pas venu en Angleterre pour faire du scoutisme mais pour faire la guerre ! Revenus à Londres, c'est là qu'on a vu De Gaulle. Et puis, on a rejoint le Courbet, à Portsmouth, sous commandement français. Là, on a vu la guerre... Tous les soirs, il y avait des bombardements...
En avril 41, j'ai embarqué sur un cargo français, comme boulanger. J'ai fait plusieurs voyages en Afrique. On chargeait du minerai qu'on ramenait en Angleterre. Toutes les nuits, il y avait des bateaux perdus.

En 41, les Allemands étaient encore les rois...

J'ai encore passé du temps sur le Courbet. Quand on m'a débarqué, début 43, j'ai appris qu'on allait former des commandos. Le commandant Kieffer cherchait des volontaires. J'ai mis mon nom. D'abord pour les parachutistes... !

L'ENVIE D'ARRIVER AU BOUT

La base des commandos était à Eastbourne. On a eu la tenue et le béret vert ; le badge, on l'a reçu plus tard. Nous avons rejoint le camp d'entraînement d'Achnacarry en Écosse, dans un ancien château. Un mois d'entraînement, de juillet à août 1943. Tous les jours, et la nuit souvent.

C'était dur... On nous lâchait dans les bois. Les parcours du combattant, les tirs... J'en ai vu des gars tomber, pleurer, abandonner. J'ai eu du mal, aussi. J'avais 20 ans, je n'étais pas spécialement sportif. Mais j'avais envie d'arriver au bout. Après Achnacarry, on est retourné à Eastbourne.

Le soir, on avait quartier libre on sortait, on allait au cinéma. Dans les abris, il y avait de l'accordéon, des chants. Les Anglais étaient dignes, ils gardaient le moral. Pas comme en France. Et puis, on a commencé à faire des raids, en Hollande, à Jersey. Des exercices de débarquement, avec des barges.

FIERS D'ALLER EN FRANCE

Au printemps 1944, on nous a dit qu'on nous envoyait en Italie. Le moral est tombé : nous, on voulait débarquer chez nous. C'est pour ça qu'on était là ! Et puis, il y a eu contrordre. On était fiers d'aller en France !

On devait partir le 4 juin, mais ça a été reporté à cause de la tempête. Lord Lovat nous a fait un speech : « Demain matin, on les aura ! » Dans l'après-midi du 5, on a embarqué. Un peu avant la nuit, toute la flottille a fait route vers la Normandie. Je ne crois pas que j'avais peur. J'étais content d'être là, j'attendais ça depuis quatre ans.

BLESSÉ À OUISTREHAM

Au petit matin du 6 juin, on a débarqué sur la plage. La cible, c'était le casino de Ouistreham. Un copain a été tué devant moi. J'ai reçu des éclats d'obus à la cheville et dans le dos. Avec un autre camarade blessé, on est resté dans un fossé toute la journée. Le soir, un civil est venu nous chercher. Le lendemain, j'étais rapatrié à Portsmouth.

Après un mois de convalescence, je suis parti en Belgique et en Hollande. Le commando a été reformé. Il y avait du dur encore là-bas. De vrais combats de rue. Le 8 mai 1945, on y était encore. Après la Hollande, on est allé en Allemagne, dans la Ruhr, garder des prisonniers.

J'ai revu l'île de Sein en août 1945 et j'ai été démobilisé en novembre de la même année. J'ai travaillé un peu chez mon père et je suis parti au Guilvinec. A l'île de Sein, il n'y avait plus grand monde.»

Témoignage recueilli par Catherine Jaouen - Ouest France - 15 juin 2010

> Joseph Guilcher nous a quitté à l'âge de 89 ans au soir du Premier de l'an 2013. Le 4 janvier, la cérémonie religieuse donnée en l'église Notre-Dame des Flots à Léchiagat puis l'hommage officiel ont été suivis par de nombreux amis, personnes civiles et militaires, dont une délégation de commandos de Lorient.

> Citoyen d'honneur de la ville d'Ouistreham, le quartier-maître-fusilier Joseph Guilcher, est également titulaire de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre, de la Médaille de la Résistance et de la Médaille du Débarquement.

Commandos Kieffer

Les commandos Kieffer sont les fusiliers marins commandos créés par la France Libre et commandés par le capitaine de corvette Philippe Kieffer. Ils étaient intégrés à la «Special Service Brigade». 177 commandos se sont illustrés pendant le débarquement de Normandie, seuls représentants de la France à débarquer par voie maritime le jour J, puis, dans les combats qui ont suivi. Ils faisaient partie du 1er bataillon de fusiliers marins commandos fort de 2 Troops de combat et d'une 1/2 Troop d'appui (K-Guns).
Sur les 177 commandos, 10 furent tués le 6 juin, 24 terminèrent la campagne de Normandie sans avoir été blessés. 27 furent tués au combat.

JARDINS FLEURIS

La remise des prix du concours des jardins fleuris, organisé par la commune, s'est déroulée le lundi 29 octobre 2012, à la mairie.

Un jury composé de trois personnes a visité douze jardins. Pour participer, il fallait faire partie d'une des catégories suivantes :

- maison avec jardin de plus de 100 m² visible de la rue
- maison avec jardin de moins de 100 m²
- murets ou talus le long de la voie publique
- lieux publics (en l'occurence le jardin des sens).

Le jury communal a sélectionné les jardins de Patrick Loussouarn et Marianne Frin dans deux catégories différentes.

En 2012, Treffiagat n'a pas participé au concours des villages fleuris. Les conditions atmosphériques déplorables y ont contribué, malgré tous les soins apportés aux parterres et aux fleurs par Françoise, Patrick et les services techniques.

EXPOSITION DES ARTISTES LOCAUX

Une dizaine de personnes ont exposé du 16 juillet au 17 août 2012 leurs œuvres dans la salle du conseil municipal à l'occasion de la treizième édition de cet événement.

Les visiteurs ont pu admirer une exposition hétéroclite et de qualité réunissant les oeuvres de M. Robert Bechennec, Mlle Séverine Biger, Mme Jeannine Bodéré, Mme Soizic Cariou, Mme Marie-Thérèse Kissenberger, M. Michel Maratrat et M. Josef SKALA : photographies, huiles, aquarelles, encres de Chine et un travail particulièrement innovant de laque sur bois avec déclinaison de motifs, bigoudens et slaves à la fois, des reproductions minutieuses de la chapelle St Jacques et de l'Enclos des phares...

REMERCIEMENTS À TOUS LES ARTISTES QUI ONT PARTICIPÉ À L'EXPOSITION. TOUTES LES PERSONNES QUI ONT L'ÂME ARTISTIQUE SONT LES BIENVENUES POUR L'EDITION 2013 !

Animation 7

MARCHÉ SEMI-NOCTURNE

Tous les vendredis de 18h00 à 21h00 en juillet et août

Deuxième année de présence sur le parking de La Pointe !

Cette année, un balisage composé de huit «tubing flag» (drapeaux cylindriques) de couleur orange a été mis en place avenue du Port et sur le parking de la Pointe permettant de mieux situer l'emplacement du marché et ainsi lui assurer une plus grande visibilité.

Des animations sont venues accompagner ces soirées, à l'initiative de la Mairie (défilé de costumes bretons) et du Comité d'Animation (Fest Noz).
Ces améliorations ont contribué à rendre plus nombreux tant les déballants que les promeneurs. D'autres évolutions seront à l'étude pour l'année 2013.

> les dossiers de demande de place sont téléchargeables en cliquant sur «vente au déballage» dans le bandeau de droite de la page d'accueil du site Internet de la commune (www.treffiagat.fr)

TOUTE L'ANNÉE

>> avenue du Port de septembre à juin et parking de la Pointe en juillet et août :

- ***La cuisine de Jac Jac*** (paëlla, couscous, tajine) le mardi à 18h30
- ***Malasia*** (produits asiatiques) le jeudi à 18h00
- ***Tony pizz*** le vendredi soir

>> parking en face du restaurant «La Rose des Vents» :

- ***Les korrigans*** *(pizzas)* le mercredi à 18h00

PÈRE NOËL MARIN

La foule était au rendez-vous sur les quais de la Pointe de Léchiagat pour accueillir ce vendredi 21 décembre 2012 le Père Noël marin.

Arrivé à bord du canot de la SNSM le «Men Meur», il a débarqué devant des enfants aux yeux brillants avec, bien sûr, une hotte pleine de surprises !

ANIMATHLON

Squividan a vu la quatrième édition de l'Animathlon !

Forme ludique et conviviale du triathlon, elle permet à tous les publics de découvrir différentes disciplines : il s'agit d'enchainer des épreuves de natation, de cyclisme et de course à pied, mais sans classement ni chronométrage.

Il y a plusieurs catégories : poussins, pupilles, benjamins, minimes, juniors et seniors relais. La course à pied se déroule sur le chemin des dunes.

ANIMATIONS PREVUES EN 2013...

- **Lundi 1er avril : courses cyclistes**
- **Dimanche 14 juillet et 11 août : marché aux puces**
- **Samedi 20 juillet : animathlon**
- **Samedi 17 août : Fest-noz Saint Fiacre**

TOURDUF WINDSURF

La municipalité et l'association nautique ont accueilli le vendredi 27 juillet 2012 à Squividan la 22ème édition de la compétition «Tourduf windsurf».

77 concurrents âgés de 11 à 86 ans se sont retrouvés à l'occasion de la quatrième journée de cette compétition, organisée sous l'égide de Nautisme en Finistère.

La remise des prix a eu lieu en présence du Maire et de la présidente de l'association, des deux demoiselles d'honneur des Brodeuses et des sponsors.

Tous ont partagé le repas qui a clôturé la journée.

RÉCOMPENSES

Deux concitoyens méritants ont reçu la médaille de la commune à l'issue de la cérémonie des voeux du vendredi 11 janvier 2013 :

- **Glenn LE FLOC'HMOËN,** de Kervéol en Tréffiagat, un jeune homme de 18 ans qui a réussi à concilier un bon parcours scolaire et une carrière sportive très prometteuse en tennis et ceci au plan national.

Son palmarès est déjà impressionnant :

- Champion du Finistère à 4 reprises, en 13/14 ans et 15/16 ans
- A représenté la Bretagne aux championnats de France à Roland Garros en 2012
- Champion de Bretagne universitaire 2012/2013

- **Joseph COÏC** meuble sa retraite de la marine marchande en écrivant ses mémoires maritimes à partir de ses carnets de voyages. Son dernier ouvrage «La flottille guilviniste : 150 ans d'histoire» est paru en mai dernier.

Régulièrement Joseph présente et anime des conférences. Un ouvrage sur les conserveries guilvinistes va sortir prochainement.

SOLIDARITÉ

Sous l'impulsion et à la demande de notre concitoyen Claude Kerviel, membre du Groupement des retraités éducateurs sans frontières (Gref), le conseil a voté une subvention de 1 000 € le 5 avril 2012, pour la réfection d'un puits du village de Yako au Burkina Faso, à 120 km d'Ouagadougou.

LES RUGBYMEN BIGOUDENS HÉBERGÉS AU MERLOT

La Commune a passé avec le Rugby Club Bigouden une convention d'utilisation du Stade du Merlot ainsi que des sanitaires et de l'ancien local du judo.

Cette convention, d'une durée minimale d'un an, a été établie en raison de la réalisation d'un nouveau stade à Pont-l'Abbé, interdisant l'utilisation des équipements.

La C.C.P.B.S. a pris en charge les aménagements du terrain nécessaires à la pratique du rugby.

JEUNES ELECTEURS : «EXPRIMEZ-VOUS !»

12 nouveaux électeurs se sont vu remettre leur première carte électorale et un livret du citoyen le samedi 24 mars 2012 par David CHEVRIER, maire de la commune.

Cette cérémonie, voulue par l'ancien président de la République Jacques CHIRAC, a pour objectif de marquer l'accès à la majorité, un moment important.

En présence de conseillers municipaux et d'Armand LE COZ, membre de la commission de révision des listes électorales et représentant le Préfet, le maire a rappelé aux désormais jeunes majeurs leurs nouveaux droits et devoirs, dont celui de voter.

Et de conclure : « Que ce soit au niveau local, national ou européen, exprimez-vous ! C'est la meilleure façon de faire vivre la démocratie.»

LE SIVU ET LE PROJET DU PORT DE PLAISANCE

Le projet suit son cours, mais un dossier d'une telle envergure demande du temps.

Voici les étapes en cours ou à venir :

- études d'opportunités,
- labellisation port exemplaire,
- embauche d'un ingénieur portuaire,
- étude sur les sédiments,
- étude sur le déplacement de l'entrée des deux communes,
- études sur les besoins en place dans les ports de plaisance,
- étude sur le rechargement dunaire,
- étude urbaine des deux rives,
- étude sur le patrimoine maritime culturel.

Le Conseil général vient de nous confirmer son intérêt d'en étudier plus précisément la conception. La position du président Pierre Maille du Conseil général est claire :

- le port de plaisance doit être conçu de manière à ne pas gêner le fonctionnement du port de pêche,
- la priorité restera la pêche.

Nous rentrons à présent dans une phase opérationnelle : le maître d'œuvre devra être choisi en ce premier trimestre.
Une année d'études techniques et réglementaires sera nécessaire, puis l'Etat reprendra la main pour instruire le dossier et donner son accord sur la construction.

Reste que cette mixité pêche-plaisance constitue un atout majeur pour le développement économique de notre territoire. Le programme de l'opération a été défini en étroite concertation avec les acteurs du port et des représentants de la population tout au long de l'année 2012. L'ensemble des contraintes identifiées ont été prises en compte.
Ce programme est aujourd'hui finalisé.

L'ACTIVITÉ HALIEUTIQUE

La filière pêche reste le moteur de notre économie locale. Les bilans de production de 2012 confortent la position du port Le Guilvinec-Léchiagat en tête des ports de pêche artisanale.

Les chiffres en valeur et tonnage, pour 2012, viennent conforter ceux de l'an dernier. Bien que le tonnage global pour les 6 ports cornouaillais soit en baisse de 7%, celui de notre port, seul, est en accroissement de 2%.

QUELQUES RAPPELS À L'ATTENTION DES USAGERS DE L'ESPACE PLAISANCE

> Il est rappelé que les pontons doivent rester libres à l'accostage, l'usager pourra exceptionnellement y stationner son navire pour effectuer des réparations justifiées. Il devra obligatoirement en faire la demande auprès du bureau du port (02 98 58 14 47).

> L'identification des prames est obligatoire. Elles doivent porter le nom et/ou le numéro du navire d'attachement.

> Les propriétaires des prames «ventouses», c'est-à-dire celles qui ne servent pas souvent et notamment pendant la pleine saison, sont priés de les stationner ailleurs que sur les pontons à prames (parking de la Pointe par exemple).

> Il est recommandé aux usagers dont les bateaux restent sur le plan d'eau durant toute l'année et notamment pendant la période hivernale d'assurer une visite régulière de leurs mouillages.

> Les pontons disposent de poubelles «verre» et «ordures ménagères» il est obligatoire de trier les déchets.

> Pour ceux qui hivernent leurs bateaux, il est demandé de ne pas laisser sur bouées les amarres ou accessoires d'amarrage afin de faciliter les opérations des lignes de mouillages.

> Les bouées ne doivent pas supporter des éléments parasites tels que manilles ou maillons rapides. Les mouillages sur bouées doivent impérativement être réalisés par l'amarre seule (cordage). Il est interdit d'y amarrer des accessoires tels que casiers ou viviers.

«PORT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL»

Treffiagat a adhéré en 2012 à l'association Ports d'intérêt patrimonial.
Créée en 2011, cette association a pour objectif de protéger et de valoriser le patrimoine maritime bâti des ports historiques. Cette association de communes concernées constituera un réseau d'échange d'expérience qui permettra de mettre en œuvre une charte de mise en valeur des ports d'intérêt patrimonial.

L'ASSOCIATION SE PRÉSENTE..

L'association «Port d'intérêt patrimonial» a été créée en novembre 2011. Les maires des communes littorales du Finistère ont décidé de se rassembler pour protéger et valoriser le patrimoine maritime bâti des ports historiques dont ils ont la charge.

Les ports représentent un formidable atout pour leur commune, le Finistère et la région Bretagne.

Le chapelet de 542 sites portuaires, petits ou grands, bien répartis sur les trois façades maritimes du département constitue une richesse essentielle du linéaire côtier finistérien, qui est équivalent au quart du linéaire côtier français métropolitain.

Ces ports sont porteurs d'une symbolique maritime forte ; ils constituent un enjeu d'avenir pour les territoires finistériens.

Ces enjeux sont :

- Identitaires et mémoriels
- Culturels et paysagers
- Touristiques et économiques

En effet les héritages maritimes bâtis de ces sites sont riches et diversifiés, comprenant des éléments à la fois modestes et emblématiques, issus d'une longue histoire maritime.

Les maires sont de plus en plus conscients de l'intérêt de ce patrimoine et des risques qu'il encourt.

Face à la pression urbaine et touristique actuelle souvent mal maîtrisée, ils décident de se réunir pour joindre leurs forces et échanger de façon concrète sur leurs difficultés, leurs expériences et leurs projets d'avenir en matière d'identification, de protection et de valorisation de leurs patrimoines portuaires.
Le réseau ainsi créé travaillera dans le dialogue avec l'ensemble des acteurs du littoral oeuvrant dans le domaine de l'aménagement, du développement économique, touristique et culturel local.

L'association «Port d'intérêt patrimonial» est aussi l'aboutissement d'une démarche de connaissance et de sensibilisation menée en partenariat depuis 2005 par le Conseil Général du Finistère dans le cadre de son Agenda 21 et par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel ; laboratoire de recherche/action émanant de l'UBO.

L'association «Port d'intérêt patrimonial» est l'aboutissement d'une démarche initiée par la Région Bretagne dès 2006 dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur des littoraux et de sa charte des espaces côtiers (dont le patrimoine maritime bâti culturel constitue un des dix chantiers à mettre en oeuvre).

D'ores et déjà plusieurs chantiers sont prévus :

- Définir les grandes lignes d'un aménagement souhaitable respectant l'identité de chaque type portuaire et pour ce faire, une charte de mise en valeur des ports d'intérêt patrimonial sera rédigée. Par le biais de ses recommandations, cette charte permettra d'intégrer le patrimoine maritime bâti dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.
- Trouver des solutions adaptées à la mise en valeur et ne figeant pas l'avenir.
- Aller au devant des bonnes façons de faire dans le domaine spécifique de l'aménagement terre-mer dans sa continuité historique et sa mémoire.

LES 10 CHAMPS DU PATRIMOINE MARITIME

- **S**ignalisation et surveillance des côtes (phares, feux, sémaphores, amers...)
- **D**éfense militaire des côtes (fortifications, corps de garde, batteries de côte, blockhaus...)
- **P**rotection contre l'érosion côtière (digues, murs, murets...)
- **T**ransit terre/mer (cales, quais, môles, terre-pleins...)
- **A**ctivité de conservation, de transformation et de commercialisation des produits de la mer (conserveries, fours à goémon, glacières, magasins d'accastillage, corderies...)
- **V**ie des populations littorales (Abris du Marin, maisons-abris du canot de sauvetage, maisons de pêcheurs, demeures d'armateurs...)
- **A**ctivité balnéaire de loisirs et de santé (villas balnéaires, centres de thalassothérapie, cabines de plage, restaurants...)
- **P**ratique religieuse, légendes et mémoriel (édifices religieux comprenant des statues de saints navigateurs ou des ex-voto, rochers liés à une légende maritime, monuments de commémoration des marins morts en mer...)
- **A**ctivités scientifiques et muséales (stations de recherche, aquariums,musées de la pêche...)

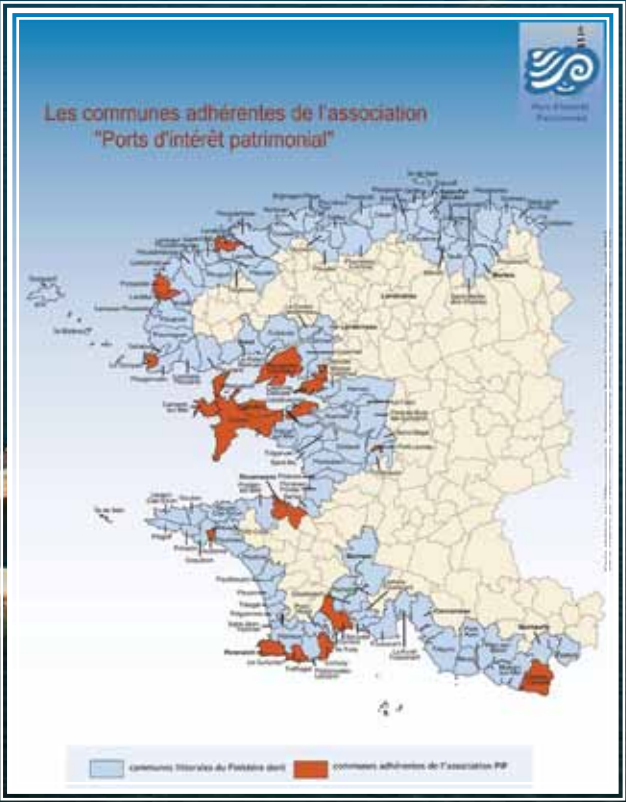

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Continuité dans la qualité

Comme annoncé l'an dernier, ce service a été transféré à la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud depuis le 1er janvier 2013. Ceci dans le cadre du renforcement de la coopération intercommunale et de l'accroissement des compétences communautaires. Le SIVU va être dissous.

La CCPBS a pris le relais. Le même service est désormais rendu dans les douze communes du Pays Bigouden Sud avec comme objectifs : maintenir un service de qualité, pérenniser la cuisine centrale de l'Hôtel Dieu, mais également sauvegarder les emplois.

Le transfert de la compétence «portage de repas à domicile» vers l'intercommunalité n'entrainera pas de révolution pour les bénéficiaires. Ils continueront de jouir d'un service de proximité et de qualité. Les élus communautaires ont souhaité que ce service soit mutualisé entre les 12 communes afin de l'optimiser et de l'harmoniser.
Le 2 janvier, les bénéficiaires se sont à peine rendu compte de la différence. Bien souvent ce fut le même agent qui leur a apporté le repas.
Ils bénéficient dorénavant d'un repas livré avant midi du lundi au samedi au tarif unique pour les 12 communes de 9,40 €.

À qui s'adresse le service

Ce service est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'à toute personne qui, sur avis médical, n'est pas en mesure d'assurer la préparation de ses repas, en particulier dans le cadre de sortie d'hospitalisation.

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a souhaité s'investir sur le portage de repas à domicile car les élus communautaires se sont fixés pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Apporter un repas contribue à améliorer et simplifier le quotidien des séniors bigoudens.

Des repas de qualité et équilibrés

Pour assurer ce service, la CCPBS a besoin de fournir environ 100 000 repas par an. La création d'une cuisine centrale dédiée à ce service ne serait pas rentable.
Parallèlement, la cuisine centrale de l'Hôtel Dieu, dont la qualité des repas est louée par les bénéficiaires a besoin de fournir des repas en quantité pour garantir sa pérennité. Devant ces intérêts convergents, la CCPBS et l'Hôtel Dieu se sont associés pour fabriquer les repas en créant un groupement de coopération.

Le choix de s'associer est un choix de raison. La fabrication des repas à l'Hôtel Dieu est exemplaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Les repas respectent les qualités nutritionnelles et sont adaptés aux régimes de chacun : sans sel ou sans sucre.
La diversité dans les menus est aussi un atout très apprécié des bénéficiaires.

Du sourire dans les assiettes

La visite des agents de portage est souvent attendue quotidiennement. À travers ce moment privilégié, beaucoup de liens se créent autour d'un sourire, d'une conversation. Ce service doit continuer à contribuer au mieux-être par le réconfort et la chaleur d'une visite au domicile.

==========

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
17 rue Raymonde Folgoas-Guillou – 29120 Pont-l'Abbé
Tél. : 02 98 87 83 93 / 06 47 81 87 33
portage.ccpbs@gmail.com

C.L.I.C. - CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DU PAYS BIGOUDEN

«Quatre lettres pour un service aux personnes âgées»

Le Centre local d'Information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information. Il a vocation à devenir le guichet unique pour toutes les questions relatives aux plus de 60 ans. Le CLIC est un service gratuit financé par le Conseil général, les Communautés de communes du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud.

Les Communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden, à travers son CIAS (Centre Intercommunal d'action sociale), se sont associées pour créer le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Pays Bigouden. Avec 16 500 personnes de plus de 60 ans, soit 31% de la population du Pays Bigouden, et 18,6% de plus de 75 ans, le vieillissement de la population est fortement marqué. Le CLIC est une réponse adaptée aux attentes spécifiques de nos séniors.

Le CLIC, pour qui ?
Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, leur famille, les professionnels du secteur sanitaire et social ainsi que toute personne amenée à intervenir auprès des seniors.

Le CLIC, pourquoi ?
Il a pour mission d'accueillir, écouter, informer et conseiller aussi bien sur le maintien à domicile que sur l'entrée en structures. Il peut dès lors vous apporter une aide précieuse pour tout ce qui concerne :

- les services d'aide à la personne (portage de repas, aide à domicile, auxiliaire de vie, téléphone assistance)
- l'accès aux droits (allocation personnalisée d'autonomie, prestation des caisses de retraite, aides sociales, aide au logement)
- l'aide dans les démarches administratives et la constitution de dossiers
- l'habitat (adaptation, aménagement, petit équipement, matériel médical)
- les différents modes d'accueil (l'hébergement permanent en EHPAD, les foyers logements, les logements groupés, les résidences services, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, l'accueil familial)
- les transports
- les loisirs...

Le CLIC, quand et comment ?
La coordinatrice et l'agent d'accueil vous reçoivent avec et sans rendez-vous à Pont-l'Abbé et à Pouldreuzic.
Des visites à domicile sont également possibles.

Le local du CLIC à Pont-l'Abbé est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Il est fermé le mercredi Après-midi.
Des permanences sont assurées à Pouldreuzic, sur rendez-vous, dans les locaux de la CCHPB.

==========

CONTACT

CLIC du Pays Bigouden
Antenne de Pont-l'Abbé - 11 bis place Gambetta - 29120 Pont-l'Abbé

Tél. 02 98 87 39 50
Courriel : clic-paysbigouden@orange.fr

Permanences à Pouldreuzic : accueil sur rendez-vous

Audrey DEBELUT – Coordinatrice / Florence BODÉRÉ - Assistante

LEZINADOU, UNE USINE SANS ODEUR

Le centre de valorisation biologique des déchets de LÉZINADOU fait peau neuve. Après une première phase de travaux qui a conduit à produire des composts conformes aux normes environnementales, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud s'est attaqué aux effluents. Une seconde phase de travaux vient de s'achever. Le centre de valorisation s'est équipé d'un nouveau dispositif complet de traitement de l'air et de gestion des eaux (réutilisation des eaux de toiture et de voirie).
Aujourd'hui, le centre de valorisation de LÉZINADOU dispose des meilleures solutions techniques pour traiter les odeurs, maîtriser sa consommation d'eau et produire des composts de qualité.

Construit en 1983 sur un choix audacieux –valoriser les déchets ménagers en compost plutôt que de les incinérer- le centre de valorisation des déchets de LÉZINADOU a su évoluer tout au long de ses trente années de service afin de répondre aux normes toujours plus drastiques en matière d'environnement. C'est aujourd'hui un centre à la pointe environnementale qui reprend du service.
Durant 12 mois, le centre a subi des travaux pour se doter de nouveaux dispositifs techniques afin de confiner les odeurs et les traiter et recycler les eaux de toiture et de voirie qui affluent.

Vous vous êtes peut-être parfois demandé ce que devenaient vos déchets ménagers une fois le camion de collecte parti !
Ils sont acheminés au centre de valorisation de LÉZINADOU dans lequel ils vont subir différents traitements : pré fermentation dans un bioréacteur (grand tube rotatif), tris pour enlever la matière non fermentescible, mélange avec des végétaux, fermentation, criblage et maturation.

S'ATTAQUER AUX ODEURS

Le compost, dans sa version finale, sent bon l'humus. Pour les déchets ménagers et les boues de stations d'épuration recyclés à LÉZINADOU, c'est différent, surtout lorsqu'ils fermentent.
Les travaux réalisés permettent de piéger, aspirer puis détruire les odeurs qui sont susceptibles d'être dispersées.
Par exemple, la phase de fermentation (une des plus productrices d'odeurs) est désormais réalisée dans des tunnels hermétiques où l'air vicié est piégé et aspiré. L'air circulant dans les bâtiments subit le même traitement mais avec un système dit du «double flux». Un courant d'air neuf est insufflé pour balayer tous les recoins des bâtiments, racler les odeurs et les diriger vers les bouches d'aspirations.
Une fois piégé tout cet air est débarrassé de ses odeurs nauséabondes d'abord par un passage dans une tour de lavage. De fines gouttes d'eau entrainent la chute des poussières. Ensuite, de l'acide est envoyé par brumisation pour détruire les molécules les plus tenaces.
Enfin, il est soufflé à travers un tapis d'écorces peuplé de bactéries qui enlèvent les dernières molécules odorantes.

RECYCLER L'EAU

L'eau de pluie est également l'objet de toutes les attentions sur le site. Elle est totalement récupérée et réutilisée pour le process, le lavage des camions ou pour maintenir le réservoir incendie. La consommation en eau potable du centre est réduite au maximum.

D'un coût total de 8,5 millions d'Euros, les travaux du centre de valorisation représentent un investissement important pour la CCPBS. Ils permettront de produire 3 650 tonnes de compost issu de boues de stations d'épuration et 7 080 tonnes de compost issu d'ordures ménagères sans odeur !

Urbanisme

Statistiques...	2009	2010	2011	2012
Déclaration d'Intention d'Aliéner	57	33	47	47
Certificat d'Urbanisme	53	48	76	69
Déclaration Préalable de travaux	68	54	63	67
Permis de Construire :	30	31	38	22
• maisons neuves	16	19	21	9
• aménagement-extensions	14	12	17	13

Aide au ravalement des façades

La Communauté de communes encourage l'embellissement des façades par la mise en place d'un fonds de subventions destiné aux propriétaires.

Bénéficiaires : les propriétaires résidant dans les douze communes du Pays Bigouden Sud (à condition que leur commune de résidence s'engage à contribuer financièrement à l'opération). Attribution possible pour les commerces (cafés, hôtels, restaurants ...) ou les professions libérales (sur le montant H.T. des travaux)...

Procédure :
- dépôt du dossier à la Mairie avec devis, plan de situation, relevé d'identité bancaire ou postal
- transmission à la Communauté de Communes avec avis du Maire
- démarrage des travaux après acceptation du dossier et réalisation dans un délai de six mois
- paiement de la subvention sur présentation de la facture acquittée après vérification par la Mairie ou la Communauté (la facture doit parvenir au secrétariat de la Communauté dans un délai maximum de six mois).

> Pour télécharger le formulaire et pour plus d'informations :
www.cc-pays-bigouden-sud.fr

NOUVEAU LOTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE VILLOURY

Initié en 2011 par la commune avec pour objectif de continuer à pratiquer une politique foncière attractive pour les jeunes ménages, le futur lotissement communal dans le secteur de Villoury se composera de 13 lots.
D'une taille allant de 500 à 800 m², les terrains seront vendus au prix de 45 €/m².
Le lotissement développera une superficie totale commercialisable de 9 000 m².
Les critères d'attribution seront les mêmes que pour les lotissements réalisés précédemment, à savoir :

- obligation de construire dans les 4 ans
- destination des lots aux seules maisons individuelles
- Priorité aux résidences principales
- Pas de vente à un promoteur
- Pas de vente de plus d'un lot à un même acquéreur
- Pas de construction de plus d'une maison par lot.

La voie de desserte du lotissement a déjà reçu son nom de baptême : rue des Pivoines.

> Pour plus de renseignements, prendre contact avec la Mairie :
Mairie - 1, rue de Trouidy - 29730 TREFFIAGAT - 02 98 58 14 47 - mairie.treffiagat@orange.fr

IMMEUBLE À L'ABANDON - 19 RUE DE L'OCÉAN

Au mois d'août et de septembre 2012, s'est tenue en mairie une consultation du public sur le projet de la commune d'un aménagement paysager, en lieu et place de la maison laissée à l'abandon depuis 1958, rue de l'Océan.
Cette consultation a été organisée dans le cadre de la procédure dérogatoire d'expropriation que la commune a engagée suite à la déclaration de l'immeuble en état d'abandon manifeste.

Le terme de la procédure administrative de l'expropriation a été atteint avec l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2012 portant déclaration d'utilité publique le projet d'aménagement d'une aire de détente au 19, rue de l'Océan sur le territoire de la commune de TREFFIAGAT et portant cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet susvisé. Le Maire est alors autorisé à acquérir par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique l'immeuble abandonné.

Le projet d'aménagement envisagé se fera en partenariat avec le Conseil Général. L'objectif de l'opération est donc, après démolition de l'immeuble, d'y aménager une aire de détente comprenant une aire de pique-nique, des plantations ainsi qu'un espace de stationnement mixte pour les vélos et quatre voitures dont une réservée aux personnes à mobilité réduite. Elle sera intégrée à un itinéraire touristique d'intérêt régional puisqu'à voirie partagée et favorisant les cheminements doux : le sentier de grande randonnée GR34 (sentier littoral qui longe quasiment l'intégralité de la côte bretonne) et la véloroute littorale de Roscoff à Saint Nazaire.

S'engage maintenant la procédure judiciaire de l'expropriation qui consiste concrètement à saisir le juge de l'expropriation qui devra prendre une ordonnance d'expropriation avant de rendre son jugement.

2013 verra donc sans doute la démolition de la maison abandonnée de la rue de l'Océan !

REMANIEMENT CADASTRAL

En novembre 2012, s'est tenue à la Mairie la réunion d'ouverture des travaux de remaniement du plan cadastral de la commune, travaux effectués par le service du cadastre de Quimper en deux tranches sur 2013 et 2014.

Le plan cadastral actuel, rénové en 1953, avait en effet atteint ses limites en matière de précision et de lisibilité du fait d'une ossature de base datant du plan napoléonien (établi en 1833) et du morcellement extrêmement important des parcelles.

Sur 155 hectares environ, huit feuilles de plan seront créées sur tout Léchiagat et le territoire remontant vers le bourg de Tréffiagat (6 feuilles en 2013 et 2 en 2014), ce qui représente au total 3 100 parcelles à remanier et 1 550 propriétaires intéressés.

Ceux concernés par la première tranche du remaniement ont été invités par courrier à rencontrer les géomètres du cadastre à la Mairie de Tréffiagat afin de leur fournir toutes les informations dont ils disposent sur la nature et l'appartenance de leurs limites de propriété.

Les premiers travaux de terrain ont d'ores et déjà commencé sur Léchiagat et vont se poursuivre jusqu'au printemps 2013 : à ce titre, les géomètres seront amenés à pénétrer dans les propriétés privées, comme les y autorise l'arrêté préfectoral n° 2012261-0002 du 17 septembre 2012.

En juin 2013, les nouveaux plans cadastraux de la première tranche du chantier feront l'objet d'une communication à tous les propriétaires concernés afin de recueillir leur accord sur les nouveaux tracés.

Les nouvelles parcelles seront ensuite publiées à la Conservation des Hypothèques de Quimper pour être officialisées et le plan remanié se substituera au plan actuel.

HISTOIRE DU CADASTRE

15 septembre 1807

En France, Napoléon édicte la loi sur le cadastre qui doit être le complément du Code civil et constituer la garantie de la propriété individuelle. En fait, le cadastre napoléonien sera essentiellement fiscal. Pour Napoléon, la création d'un cadastre devait être à la fois un instrument fiscal et juridique. Il écrit à son ministre des Finances, Mollien (1807) : *« Les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen de sortir de l'embarras est de faire procéder sur-le-champ au dénombrement général des terres dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété. Un bon cadastre parcellaire sera le complément de mon Code en ce qui concerne la possession du sol. Il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites des propriétés et à empêcher les procès. »*

A Treffiagat, le « Plan cadastral parcellaire » fût terminé « sur le terrain » le 28 Mars 1833.

1930 : la rénovation générale du Cadastre

Le gros défaut du Plan Napoléonien était son absence de mise à jour, selon le principe de l'immuabilité du Plan.
En effet le plan rédigé lors de l'établissement du cadastre de la commune ne comportait pas les modifications engendrées par les différents partages des parcelles, constructions ou démolitions des biens. Selon la date de confection du plan napoléonien, c'est donc environ un siècle de modifications, divisions ou aliénations diverses qui n'avaient pas été reportées.
Le calcul de l'impôt et la délimitation des propriétés foncières étaient, de fait, devenus ingérables.
La loi du 16 avril 1930 prescrivit alors une révision exceptionnelle des évaluations foncières et pose le principe d'une rénovation générale du cadastre. Selon les cas, on procéda à la refonte des plans soit par voie de mise à jour, en se servant de l'ancien cadastre comme base, soit par voie de renouvellement, c'est à dire de refonte complète. Ces nouveaux plans étaient accompagnés de fiches parcellaires, véritables états de sections, et de nouvelles matrices des propriétés bâties et non bâties.
En réalité, la rénovation recouvre selon les époques et les textes officiels trois modes différents qui se reconnaissent par les mentions portées sur les feuilles des plans concernés ou par l'identification des sections : la simple mise à jour, le renouvellement (confection d'un nouveau plan sans délimitation des propriétés) et la réfection (confection d'un nouveau plan mais cette fois avec délimitation des propriétés).

Décret du 4 janvier 1955

Le cadastre n'a plus seulement une fonction fiscale ; il sert de support à la publicité foncière (cette possibilité pour le cadastre de jouer un rôle autre que fiscal date de la loi du 14 mars 1898 qui permettait au cadastre de servir à certaines opérations de bornage).

1974 : le remaniement du Cadastre

La loi du 18 juillet 1974 institue le remaniement du cadastre. Il s'agit d'une nouvelle rénovation ponctuelle, exécutée chaque fois que le plan n'est plus adapté à l'évolution du tissu parcellaire.
Cette procédure est aujourd'hui en cours sur notre commune. En règle générale, elle est réalisée soit à la demande d'une commune, soit à l'initiative des Services du Cadastre.
Elle peut toucher l'ensemble d'une commune, ou certaines parties de son territoire, en fonction de la qualité du plan et des difficultés de gestion actuelles, causées par les multiples évolutions du parcellaire (densification urbaine, divisions successives...).
Elle peut faire suite à des travaux de remembrement partiels, pour incorporer dans les nouveaux plans issus du remembrement, les parties du territoire communal exclues de cette opération foncière.
Elle peut également être engagée pour résoudre les erreurs de précision ou de continuité géographique, décelées sur un territoire communal, lors des opérations de numérisation vectorielle engagés dans le cadre de la politique conventionnelle d'informatisation du plan cadastral.

> *Le cadastre napoléonien est consultable sur le site des archives départementales du Finistère à l'adresse suivante : **www.archives-finistere.fr***

Quant au plan actuel de notre cadastre, en cours de remaniement, vous pouvez le consulter sur www.cadastre.gouv.fr

16 Urbanisme

PLANIFICATION LOCALE

Le Conseil municipal a approuvé la décision du Maire de modifier le plan local d'urbanisme par délibération du 27 octobre 2012.

Les raisons de cette modification concernent principalement le secteur économique, puisqu'elle s'avère nécessaire et obligatoire pour répondre à la demande émanant de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et ainsi permettre l'installation d'une société aquacole désireuse de s'implanter sur la zone d'activités communautaire de Toul Car Bras.
Celle-ci ne peut en effet prétendre actuellement à cette installation car en l'état notre règlement d'urbanisme interdit les constructions d'ateliers d'élevage agricoles ; et précisément les activités aquacoles ou de culture marine sont réputées agricoles !

Les autres points concernent des modifications de faible importance. Il s'agit :

- D'augmenter à 7 mètres à l'acrotère la hauteur maximale autorisée des maisons à toit plat ou à faible pente. Elle est actuellement de 6m, ce qui pose parfois des difficultés d'application lors de la conception des constructions et de leur mise en œuvre.

- De donner une définition précise du bâtiment « annexe » et de la « dépendance » pour palier à la problématique d'interprétation de ces notions.

- De modifier les règles d'implantation de certains abris de jardin.

- De mettre à jour le règlement afin d'y intégrer les nouvelles notions de « surface de plancher » et d' « emprise au sol » issues du décret du 29 décembre 2011.

- De mettre à jour les annexes en fonction des modifications législatives intervenues depuis la date initiale d'approbation du plan local d'urbanisme.

Cette modification n'impactera donc que le règlement du plan local d'urbanisme. Le zonage de la commune en zones urbaine, zones à urbaniser, zones constructibles et non-constructibles, zones agricoles et zones naturelles ne sera pas modifié.

> *Une enquête publique sera alors programmée courant 2013*

Plan de Prévention des Risques Littoraux

Treffiagat est déjà dotée, depuis 1999, d'un Plan de Prévention des Risques Submersion Marine qui concerne principalement les secteurs de l'ouest de Léchiagat jusqu'à Léhan et de Kerloch.

Après Xynthia, la Préfecture a prescrit le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) sur les 8 communes du littoral à l'ouest de la rivière Odet (de Penmarc'h à Combrit), sur les 4 communes du littoral à l'est de la rivière Odet (de Bénodet à Concarneau) et sur la commune de Camaret sur Mer.
Les mesures de ce nouveau PPRL viendront en complément des mesures actuelles qui se traduiront par des interdictions ou des restrictions de construction.

En 2013, la Préfecture doit fournir des cartographies plus précises que celles établies provisoirement juste après la tempête Xynthia et qui déterminent trois zones d'aléa en fonction du niveau marin centennal, c'est-à-dire le niveau atteint lors d'un évènement exceptionnel dans une période de 100 ans. A Treffiagat il est de 3,70 mètres par rapport au niveau NGF.

Les trois zones sont :

- *Zone d' « aléa fort »* qui représente les secteurs situés plus de un mètre sous le niveau marin centennal
- *Zone d' « aléa moyen »* qui concerne les secteurs situés entre zéro et un mètre sous le niveau marin centennal
- *Zone d' « aléa futur»* liée au changement climatique et qui représente les secteurs situés entre zéro et un mètre au-dessus du niveau marin centennal

Une quatrième zone a été ajoutée, celle qui correspond à une zone de dissipation d'énergie de 100 mètres en arrière des systèmes de protection (enrochements, digues...) ou des cordons dunaires s'ils venaient à se rompre sous l'action de la mer.

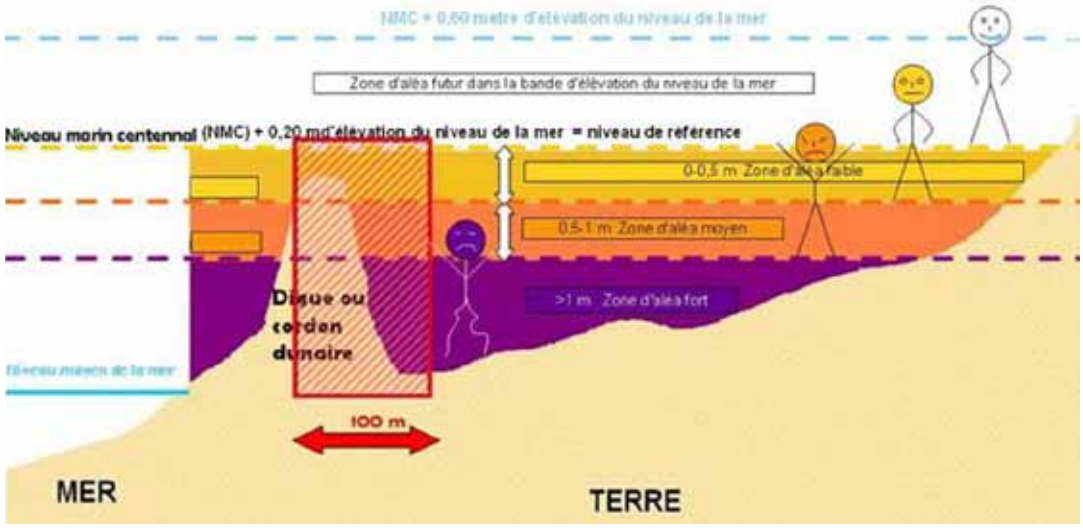

CHEMIN DES DUNES : ACHÈVEMENT DU DERNIER TRONÇON

C'est un projet environnemental d'envergure pour notre commune qui s'est concrétisé avec la réalisation du dernier tronçon du chemin des dunes au printemps dernier.

Initié dès 2002 par le Conseil Général du Finistère et la Municipalité, les travaux se sont déroulés en quatre tranches de juillet 2007 à mai 2012.

Cette piste multi-usages d'une longueur de 2,2 km, conçue en partie sur un itinéraire déjà existant, est réservée aux piétons, cyclistes et aux personnes à mobilité réduite : elle leur permet de relier Treffiagat à Lesconil en toute sécurité, ou de découvrir notre belle campagne à l'abri des dunes.

Cette réalisation a été conçue de manière à privilégier une intégration optimale dans le site (recul par rapport à la dune, choix du coloris et de la granulométrie du sable pour la couche de finition...) tout en permettant la restauration des espaces dunaires dégradés. Elle implique une réorganisation des usages en limitant la fréquentation de la dune et donc son érosion.

Le trajet est intégré dans le projet du futur véloroute qui partira de la pointe du Raz, via Penmarc'h, Le Guilvinec, pour rejoindre Loctudy dans un premier temps.

Le coût de ces aménagements se monte à 185 000 € pris en charge à hauteur de 148 000 € par le Conseil général et 37 000 € pour la commune de Treffiagat.

UN GRAND SUCCÈS !

Cet aménagement a reçu un excellent accueil : le comptage pour 2012 fait apparaître 97 372 passages contre 68 200 pour 2011.

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-JACQUES

Coeur historique de Léchiagat, la place Saint-Jacques était jusqu'à présent dévalorisée par l'absence d'aménagement qualitatif.
Pourtant, elle assure aujourd'hui encore en partie des fonctions commerciales et de lieu identitaire.

La municipalité a voulu conforter ce rôle en retrouvant une place animée et réinscrire une image valorisée reflétant sa valeur de patrimoine. Ce projet d'amélioration du cadre de vie et de mise en valeur du patrimoine complète les actions engagées notamment lors de la réhabilitation de l'enclos des phares.

L'aménagement de la place Saint Jacques comprend entre autres :

- une mise en cohérence à l'échelle du quartier des déplacements automobiles, assurant une bonne desserte de la place et des commerces, et améliorant les conditions de sécurité,
- la mise en place d'une régulation des vitesses
- une organisation des stationnements, en conservant le nombre de places existant, avec dégagement des façades et murs périphériques
- l'aménagement qualitatif d'espaces piétons autour et au centre de la place
- la mise à plat de toutes les surfaces afin d'assurer une parfaite accessibilité;
- la mise en oeuvre de matériaux de sol pérennes et qualitatifs,
- l'effacement des réseaux, lignes et poteaux très présents aujourd'hui, et la mise en place d'un éclairage qualitatif, avec la mise en place d'un mât unique au centre de la place équipé de projecteurs orientés pour assurer un niveau d'éclairement et mettre en valeur les aménagements
- l'intégration paysagère du poste transformateur existant
- la création d'espaces de pause et de rencontre, renforçant la mixité sociale et les relations intergénérationnelles
- la plantation d'arbres et le fleurissement sur paillage sans arrosage
- des mobiliers de pause et de protection (butée de stationnement) adaptés au caractère du lieu : banquettes bois (chêne, robinier) sur murets pierre
- la réinstallation d'éléments de patrimoine (pompe ancienne stockée sur la commune) confortant l'évocation historique et la mémoire collective du lieu

AUTRES AMÉNAGEMENTS...

- Aménagements des rues Georges Adam, St Jacques, Jean Tirilly, du carrefour des rues Jean Tirilly et Sébastien Durand, du carrefour de la rue de l'Océan et de la rue de la Plage, et enfin la sécurisation du carrefour de Pendreff.
- Effacement des réseaux rue Allende, aménagement des trottoirs en vue d'une bonne accessibilité.
- Amélioration de l'accessibilité dans les rues des Dentellières et Tal ar Veil.
- Aménagement et sécurisation de l'arrêt de car de Stang an Dour

Carrefour de Pendreff

CIMETIÈRE
extension du colombarium et jardin du souvenir

L'extension du colombarium est opérationnelle depuis le printemps dernier : jouxtant le colombarium initial, elle comporte 20 nouvelles cases en granit rose similaires aux premières. Ainsi, le nouvel ensemble a été traité en harmonie avec l'espace existant.

L'aménagement paysager de son environnement a été réalisé par les services techniques municipaux. Deux bancs viendront apporter une touche finale prochainement.

Le personnel des services techniques de la commune a réalisé le «jardin du souvenir» du cimetière : c'est un espace dédié à la dispersion des cendres et à leur réception dans une fosse prévue à cet effet. C'est aussi un lieu de recueillement discret.

Note : vous devez déclarer la dispersion de cendres à la Mairie de Tréffiagat ainsi qu'à la Mairie du lieu de naissance du défunt. Vous avez la possibilité de fixer une petite plaque sur le mur du souvenir (à droite, sur la photo).

Arrêt «Stang an Dour»

L'arrêt «Stang an Dour», situé à côté du restaurant La Rose des Vents, remplace depuis le 3ème trimestre celui de la place de l'Eglise et bénéficie d'un abri-bus supplémentaire.

La Commune a réalisé des travaux de mise en accessibilité du quai-bus pour les personnes à mobilité réduite et les fauteuils roulants.
La sécurité a également été renforcée par l'installation de barrières, la mise en place d'un îlot central, la signalisation et le marquage au sol.

Radars pédagogiques mobiles

Confirmant son engagement dans le domaine de la sécurité routière, la commune s'est dotée en 2012 de trois radars pédagogiques mobiles, dont un alimenté à l'énergie solaire par des capteurs photovoltaïques.
Ce matériel permet de signaler aux automobilistes leur allure. Il affiche la vitesse réelle du véhicule et clignote en rouge si la vitesse autorisée est dépassée. Ces radars ont une vocation préventive et non répressive : en effet, ils se contentent uniquement d'informer l'automobiliste de sa vitesse réelle, sans prendre de photo de l'éventuelle infraction et sans entraîner de verbalisation. L'objectif est de faire prendre conscience aux conducteurs que la traversée de la ville doit se faire à vitesse réduite.

Ce matériel est mobile et installé à différents endroits de la commune : les habitants ont déjà pu l'apercevoir avenue du Port, rue Capitaine Le Drézen, avenue du 8 mai 1945, rue des Bruyères, zone de Toul Car Bras...

Les radars sont également utilisés à des fins statistiques. Les données déjà recueillies permettent de constater le respect global des vitesses, même s'il y a malheureusement quelques automobilistes qui ont un comportement dangereux. A titre d'exemple, la vitesse moyenne relevée en juin 2012 était de 28,3 km/h avenue du Port (limite à 30 km/h) et de 47,6 km/h avenue du 8 mai 1945 - au niveau de La Rose des Vents- (limite à 50 km/h).

La pose aléatoire et changeante de radars pédagogiques contribue à améliorer la sécurité routière en diminuant la vitesse des automobilistes.

L'acquisition d'un nouveau panneau solaire est envisagé pour équiper un second radar.

LOCAUX DE LA PROVIDENCE : POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT

Dans la perspective d'encourager les initiatives, de soutenir les pratiques culturelles, sportives et citoyennes des jeunes, la municipalité a un projet pour notre jeunesse fréquentant l'espace qui leur est dédié au Guilvinec.

Dans le cadre du partenariat avec les communes du Guilvinec et Plomeur, nous avons l'intention de consacrer, à terme, une partie de l'espace restant à rénover à la Providence. Plusieurs salles pourront ainsi être mises à la disposition de la jeunesse courant 2014.

TRIBUNES DU STADE DE KERISTIN

Suite à des désordres constatés par un expert sur les vestiaires existants, les tribunes du stade de Keristin vont être déconstruites et réaménagées afin que les équipes de jeunes footballeurs continuent à être accueillies à Kéristin.

Les travaux incluent la suppression des gradins et la pose d'une toiture sur le nouvel ensemble.

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

LES EAUX DE BAIGNADE DE TREFFIAGAT SONT D'EXCELLENTE QUALITE

Au printemps 2012, la commune s'est vu attribuer la certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade pour les sites de Kersaux, Léhan et Squividan et ce pour une durée de 3 ans.

Cela signifie que la commune s'engage à tout mettre en œuvre pour veiller au maintien de la qualité des eaux de baignade. Chaque année, le bureau de contrôle Veritas se déplace sur la commune pour vérifier et valider le système de gestion que nous avons mis en place en cas d'alerte ou de crise, notamment en cas de dépassement des seuils autorisés au niveau bactériologique ou en cas de présence de nappe de fioul, de mammifères échoués ou de fût suspect. Un protocole de gestion de crise a été mis en place pour gérer au mieux la survenance de l'incident.

Pour cela, les eaux de baignade font l'objet, tout au long de la saison balnéaire d'une surveillance visuelle quotidienne et de relevés pour analyse bactériologique toutes les deux semaines. En cas de très forte pluie, des échantillons supplémentaires sont prévus afin de prévenir les risques de contamination.

Des panneaux d'informations ont été installés à l'entrée de chaque plage pour permettre l'affichage des résultats des analyses ainsi que tout renseignement utile. En cas d'obligation de fermeture des plages, ils permettront l'affichage des arrêtés municipaux.

Trois classeurs sont mis à la disposition du public afin d'y recueillir leurs éventuelles observations. On peut les trouver en mairie, à l'Office du tourisme à Guilvinec et au Centre nautique « Douar an Avel ». Les prélèvements effectués par l'IDHESA, le laboratoire départemental du Finistère, mettent en évidence une eau conforme de bonne qualité et ce tout au long de la saison balnéaire 2012. Il en est de même pour les prélèvements effectués par la SAUR.

Notre A.S.V.P, Cécile VACCHIAS, a effectué des contrôles biquotidiens sur les trois sites référencés dans la démarche Qualité Eaux de Baignade. Aucune anomalie n'a été détectée tant sur les plages que sur l'eau. Seule la présence occasionnelle de chiens accompagnés de leur maître a fait l'objet d'un rappel à l'ordre systématique. A cet effet, nous rappelons que l'article 95-2 du règlement sanitaire départemental du Finistère précise que « les chiens ne doivent pas être admis sur les plages » !

BUREAU VERITAS
Certification

Attestation de conformité

Commune de TREFFIAGAT-LECHIAGAT

Mairie de TREFFIAGAT, 1 rue TROUIDY, BP 51
29730 TREFFIAGAT

Eaux de baignades suivantes :
- KERSAUX
- LEHAN
- SKIVIDAN

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU SYSTEME DE GESTION DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE
Version 1 du 06 juin 2009

UN TOTEM AU DÉPART DE L'AVENUE DU PORT

La municipalité a comme objectif de personnaliser les entrées de la commune. Dans ce cadre, un aménagement urbain au départ de l'avenue du Port était en projet, capable à la fois de constituer un vecteur de communication et de contribuer à l'esthétique des lieux.
C'est désormais chose faite avec la mise en place en juillet 2012 d'une sculpture près du pont reliant Léchiagat au Guilvinec et d'un aménagement paysager.
Ce totem a été habillé aux couleurs des bateaux de pêche et met en valeur les peintres de carène qui opèrent sur l'aire de l'élévateur. Une reproduction photographique de la commune réalisée par Ronan Chatain y a été intégrée.

Le rond-point de Kersaux sera entièrement réaménagé en y installant un second totem qui illustrera certains points forts de la commune : la pêche, la plaisance, le phare avec un aménagement paysager dans l'esprit « Nature et littoral ».

Signalétique patrimoniale : installation de pupitres d'information dans l'Enclos des Phares et place Saint Jacques

Les promeneurs peuvent désormais consulter trois pupitres d'informations dans l'Enclos des Phares.
Le premier raconte les plus de cent ans d'existence de ce lieu. Le second explique le tannage des filets et des voiles. Le dernier, enfin, présente Edmond CERIA, peintre dont Le Guilvinec-Léchiagat est devenu la terre d'accueil.

La mise en place de cette signalétique vient véritablement compléter les travaux de réhabilitation réalisés en 2009-2010 de ce patrimoine maritime bâti de grande qualité.

Un quatrième pupitre installé place Saint Jacques dans le cadre de son aménagement, présentera la Chapelle Saint Jacques, édifice religieux démoli vers 1950.
Il est à noter que les textes de ces pupitres sont accompagnés d'une traduction en breton.

CIRCUIT DU PATRIMOINE LE GUILVINEC-TREFFIAGAT

Découvrir autrement le port de Léchiagat-Le Guilvinec : c'est ce qui nous est proposé avec ce «circuit multimédia» publié en avril 2012 par trois étudiantes de l'IUP des métiers du patrimoine de Quimper.

Cette balade comporte douze étapes, de Men Meur au terre-plein du port de Léchiagat.

Muni de la brochure du circuit - disponible à l'office du tourisme ou téléchargeable sur le site Internet de la Commune - et d'une application de type «Flashcode», le promeneur peut à chaque arrêt utiliser son smartphone pour photographier le QR Code (*) correspondant à l'étape : il est ainsi automatiquement redirigé vers un reportage sonore et visuel sur Internet.
Ludique et interactive, cette promenade possède aussi une dimension humaine, locale et sociale avec des vidéos qui donnent la parole aux Guilvinistes et Tréffiagatois.

Les personnes ne possèdant pas de smartphone ne sont pas pour autant mises à l'écart : elles peuvent retrouver toutes les vidéos ainsi que la brochure à l'adresse suivante : http://www.treffiagat.fr/tourisme/circuitmultimedia.php

QR CODE...

Un QR Code est un pictogramme composé de carrés, qui peut notamment être décodé par des téléphones mobiles disposant d'une application de type «flashcode». Ainsi, la photographie d'un QR Code peut déclencher différentes actions : dans le cas de ce circuit multimédia, elle lance une vidéo hébergée sur Internet.

La brochure du circuit du patrimoine Le Guilvinec-Tréffiagat, avec ses fameux QR Codes. Vous pouvez «flasher» ces symboles depuis cette page : à vos smartphones !

BANQUE ALIMENTAIRE

Les années précédentes, Treffiagat avait collaboré avec la commune du Guilvinec. Afin d'apporter un maximum de confort et de discrétion pour les bénéficiaires, la municipalité a décidé de reprendre son indépendance à compter du début de cette année. Le CCAS a établi des critères d'attribution mais il n'hésite pas à aider ponctuellement des personnes connaissant des difficultés.

La distribution a lieu le vendredi de 10h00 à 12h00, deux fois par mois.

Pour bénéficier de cette aide, il faut prendre rendez-vous en mairie avec Mme LE BERRE, adjointe aux affaires sociales. Un dossier est établi sur présentation des justificatifs de ressources et de domicile.

Les dossiers sont étudiés par le conseil d'administration du CCAS et l'aide est attribuée selon un barème fixé par lui.

L'aide est attribuée pour un temps défini et, selon l'évolution de la situation, les demandes peuvent être réexaminées.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est géré par un conseil d'administration de 17 membres.

- Le maire, David CHEVRIER, est son président.
- 8 membres sont élus au sein du conseil municipal :
  - LE BERRE Marie-Hélène (vice-présidente)
  - AUTRET Magalie
  - BOURHIS Danielle
  - CAOUDAL Célina
  - CORNEC Françoise
  - COSSEC Raymond
  - LENOIR Dominique
  - PERON Rémy
- 8 membres sont cooptés dans la population :
  - CARIOU Simone
  - CORNEC Yvette
  - JOUVENET Jean-Paul
  - LE CLOAREC Jean-Christophe
  - LE GARO Christiane
  - LUCAS Louis
  - NEDELEC Nicole
  - NICOLAS Erwan

Le conseil d'administration examine et émet des avis sur différents types de demandes d'aide sociale.
En 2012, il s'est réuni à 6 reprises. Le nombre de dossiers étudiés a été de 17, touchant divers domaines tels que : solidarité eau, secours, aide sociale, obligation alimentaire. De plus, 10 autres dossiers, pour évaluation des conditions d'accès à la Banque alimentaire, ont été examinés.

LE REPAS ANNUEL DES SÉNIORS

Il invite à déjeuner, une fois par an, toutes les personnes de 70 ans (dans l'année) et plus.

Le repas s'est déroulé salle Croas Malo le samedi 6 octobre 2012. Il a réuni 160 convives dans une ambiance festive entretenue par Gwénaëlle Legrand, animatrice. Il était servi par le traiteur « Les 2 frères ».
La salle était décorée par de grandes fresques et tableaux réalisés par Jean Payen.
101 personnes n'ayant pu participer au repas pour raison de santé ont bénéficié d'un colis préparé à leur intention et 34 autres, hospitalisées ou en maison de retraite, en ont également été destinataires.
Les colis ont été remis aux intéressés par les membres du CCAS.

Repas des séniors 2012

LOGEMENTS

• LES LOGEMENTS COMMUNAUX

La réfection des couloirs et cages d'escaliers des logements de la rue Albert Pochat et de la rue des Ecoles a été entamée pour un montant de 19 800 €.

• LES LOTISSEMENTS SOCIAUX

Secteur de Villoury : 4 pavillons de type T4 en « location-accession à la propriété » pour primo-accédants.

La commercialisation est en cours ; il convient de se renseigner directement auprès de l'OPAC Cornouaille à Quimper.

Secteur de Moulin Mer : 7 pavillons de type T3 pour personnes âgées à mobilité réduite, dans la continuité du lotissement existant.
Le chantier a démarré en novembre dernier, et les logements pourraient être attribués en février 2014.

ADMR GUILVINEC/TREFFIAGAT

ADMR la référence du service à la personne

L'association locale ADMR GUILVINEC/TREFFIAGAT vous conseille et trouve pour vous, et avec vous, la solution la plus adaptée pour bien vivre à domicile.

L'ADMR est présente à tous les âges de la vie :

- à l'occasion d'une naissance, d'une maladie, d'une difficulté familiale, pour faciliter l'autonomie des personnes en situation de handicap, pour aider les personnes âgées à rester à domicile et accomplir les tâches quotidiennes de la vie
- pour assurer un accompagnement, mais aussi pour du «ménage confort», pour l'entretien courant de la maison
- Nous intervenons également sur de courtes durées en fonction de vos besoins.

Nos bénévoles installent des systèmes de télé assistance, et proposent différents dispositifs selon les besoins demandés. L'ADMR est un réseau de professionnels qualifiés (employés de maison, auxiliaires de vie sociale) au service des personnes.
L'association aide à ce jour 70 personnes sur la commune de Treffiagat.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU :

- Le matin : du lundi au vendredi de 8h à 12h
- L'après-midi : le lundi et vendredi de 13h30 à 16h
- Mardi, mercredi et jeudi après midi le bureau est fermé au public mais une permanence téléphonique de 13h30 à 16h est assurée

> CONTACT SECRÉTARIAT :
Delphine DURAND
12 Bis Place DIXMUDE
29730 LE GUILVINEC
Tél : 02.98.58.14.89 / Fax : 02.98.11.29.84
Courriel : guilvinec@admr29.org

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DE PENMARC'H (E.H.P.A.D.)

Présidé par Jacqueline Lazard, maire de Penmarc'h, le S.I.V.U. gère l'EHPAD de Menez Kergoff à Penmarc'h. Nous y avons 3 représentantes : Danièle Bourhis, vice-présidente, Célina Caoudal et Françoise Cornec.
A ce jour l'établissement héberge 75 personnes dont 15 de Tréffiagat.

On vit bien et on vit vieux à l'EHPAD de Penmarc'h !

> Pour les inscriptions, les tarifs ou toutes autres demandes, s'adresser à Madame la Directrice, rue Louis Guillou 29760 PENMARC'H au 02.98.58.51.66

Petite enfance

Depuis le 1er avril 2002, une convention est passée avec la crèche et la halte-garderie Ti-Liou à Pont l'Abbé, gérées par l'Association Petite Enfance du Pays Bigouden, afin de permettre aux familles de Tréffiagat de bénéficier de la structure.

Pour tous renseignements
tél. : 02 98 82 30 01

Le Relais assistante maternelle (RAM) occupe depuis le mois d'octobre la salle d'activité judo dans les locaux rénovés de la Providence.
Les ateliers avec les enfants se tiennent 1 à 2 fois par mois dans cet espace clair et fonctionnel pour le plus grand bonheur de l'animatrice et des nounous. Ces ateliers se déroulaient précédemment salle Ti Ker au sous-sol de la mairie.

Se renseigner en mairie
pour connaître les dates

La commune reçoit des subventions de la CAF pour l'aider à financer ces programmes.

Jeunesse

Grâce à un partenariat entre la commune et l'Association du CLC (Centre de Loisirs et de la Culture) du Guilvinec, les habitants de Tréffiagat peuvent bénéficier des différentes activités et des spectacles proposés à des tarifs réduits.

La jeunesse y trouve sa place et ceci toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires, soit au Malamock soit au CLSH l'été.

Par une convention signée et co-financée par la CAF (Contrat Enfance Jeunesse), la commune de Tréffiagat est associée aux activités de loisirs.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CLC rue Méjou Bihan au Guilvinec.
Tél : 02.98.58.22.65

ESPACE JEUNES

L'espace jeunes est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans les mercredis et samedis de 13h30 à 18h00, les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30 pour l'accompagnement scolaire.

Pendant les vacances scolaires, l'espace jeunes est ouvert du lundi au vendredi aussi bien le matin, l'après midi que le soir selon le programme d'activités.

Nous proposons des activités sportives, manuelles, des sorties...

Nous participons aux animations locales : collectes de denrées alimentaires pour les plus démunis, le téléthon...

Nous organisons des actions d'autofinancement : tombola, loto, vente des gâteaux pour aider les jeunes à financer leurs loisirs et projets.

En été nous organisons des stages sportifs : Surf; des mini camps...

- Contact Espace Jeunes : 02 98 58 96 31

Ski - février 2012

Nettoyage de plage

Espace jeunes

C.L.C. - L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

L'accueil de loisirs a fonctionné du 9 juillet au 10 aout 2012.
Le projet pour le séjour d'été est de proposer aux enfants des loisirs plus particuliers à la saison, permettant de vivre un temps de vacances, de plaisir, de découvertes et d'échanges.
Le projet d'animation répond à des objectifs liés à l'apprentissage de la vie en collectivité au travers :

- du souci de bien être, de la qualité des relations (rencontre, entraide, partage ...),
- du respect des rythmes et des capacités,
- de l'aménagement et l'organisation des espaces d'accueil.

L'Accueil de loisirs d'été a accueilli 156 enfants de 3 à 12 ans en cinq groupes de vie, les 3-4 ans, les 5 ans, les 6-7 ans, 8-9 ans et les 10-11 ans.
Les enfants viennent principalement des trois communes partenaires (1/3 de chacune) 49 enfants ont découvert « le Malamok » cet été.
L'ambiance, les activités et petit séjours ont été très appréciés des enfants.
Les nouvelles familles ont fortement apprécié notre souplesse d'accueil à la journée, ou à la demi-journée, sans obligation de réservation, cela correspond à la demande des familles.

- Lien : *https://sites.google.com/site/clcguilvinec*
- Contact CLC : Vinciane COSSEC - 02 98 58 22 65

LE MALAMOK

Le Malamok : de septembre à juin, ce sont des services pour les familles et tous les enfants des communes de Tréffiagat, Plomeur et Le Guilvinec.

- un accueil de loisirs pour les 3/11 ans tous les après-midi des mercredis et pendant les petites vacances scolaires : des activités diverses proposées adaptées à chaque tranche d'âge, des sorties, des jeux....
- un service d'accompagnement scolaire pour les enfants du CE1 au CM2 lundi, mardi, jeudi et vendredi en soirée.
- un atelier pour les tout-petits (0/4 ans) et leurs parents un samedi matin par mois sur des thèmes différents (jeux et jouets, musique, arts plastiques...)
- des stages d'ateliers créatifs pour les 8/11 ans à chaque petite vacance scolaire
- des animations autour du livre et du conte à la médiathèque du Guilvinec.

Groupe scolaire de Léchiagat

Cette année, près de 160 élèves fréquentent les sept classes du groupe scolaire public de Léchiagat. L'équipe enseignante est stable : Charly DANIELOU (PS), Véronique LE NATUR (MS), Marine MINGAM, Directrice (GS), Marc ARRIVÉ (¼ temps ; GS), Katell LE BERRE (CP), Nathalie PIÉTÉ (CE1), Nicolas HENRIO (CE2/CM1), Pierre JOLIVET (CM1/CM2).

Un service de garderie et de cantine est organisé par la municipalité de Tréffiagat-Léchiagat. L'équipe du personnel municipal est composé de Marie-Pierre KERLOGOT (ATSEM), Dominique RIOU-LUCAS (ATSEM), Géraldine CORNOU, Aline CARIOU, Hélène MARCHADOUR et Maryannick CANEVET.
L'établissement bénéficie de la proximité de la salle Croas Malo, de la bibliothèque, du stade de Keristin et d'une salle spécialement dédiée à l'informatique.

De nombreux projets ont été menés en 2012, avec l'aide de l'Association des parents d'élèves de Léchiagat, de la Mairie et de l'Amicale Laïque.
Les élèves éduquent leur regard, leur sensibilité à travers différents projets artistiques :
- les maternelles, CP et CE1 bénéficient du dispositif « Ecole et Cinéma »
- les CP ont visité l'exposition « The scarweather – Le bateau feu »
- les MS / GS ont créé des montages audiovisuels intitulés « Carnets de voyages », les ont présentés à leurs familles et ont participé à Clap à l'ouest, à Trégunc ;

Ils ont également été « acteurs », soit à travers une initiation théâtrale proposée aux CM1 / CM2, soit en imaginant « 1 mètre carré de monde idéal », l'exposition initiée par le collectif des amicales laïques bigoudènes.

Les MS / GS / CP ont chanté au CLC lors des rencontres chorales, tandis que les GS / CP sont allés voir l'exposition-spectacle « Ilots » au Triskell.

Pour approfondir leurs connaissances dans le domaine historique et scientifique,
- les élèves de CE2 / CM1 / CM2 se sont rendus au musée de la préhistoire de Penmarc'h et sur le site archéologique de Menez Dregan à Plouhinec
- les CM1 / CM2 ont voyagé jusqu'en Auvergne pour un travail sur la géologie
- les PS1 / PS2 / MS sont allés à Haliotika pour des ateliers autour des cinq sens
- les CE2 ont passé leur permis piéton
- les CM1 / CM2 leur attestation de prévention routière grâce au partenariat avec la gendarmerie
- les MS / GS ont visité la caserne des pompiers
- les CE1 ont travaillé en géographie, en passant de la réalité (la commune) à la représentation (le plan) et inversement
- les CP ont mis en place un projet écologique de compostage des déchets de la cantine, avec l'aide de l'Association «Sur un air de terre»
- les PS1 / PS2 / MS ont visité Aquashow, à Audierne.

Sur le plan de l'éducation physique les élèves profitent de pratiques sportives variées : piscine, tennis, hockey, badminton, athlétisme, rollers, trottinette, jeux collectifs, expression corporelle, gymnastique, voile...
Les CP ont participé au cross de la solidarité, organisé par l'USEP et le Secours Populaire, au Guilvinec.

Participation des enfants volontaires aux Commémorations des 11 novembre et 8 mai

Les CM1 / CM2 à la voile

PS1 / PS2 : HALIOTIKA

GS : Rollers

CE2 : musée de la préhistoire

MS : Visite de la caserne des pompiers

CP et CE1 : Cinéma

Un tableau numérique à Léchiagat

La Commune a doté au mois de juin 2012 le Groupe Scolaire de Léchiagat d'un tableau numérique interactif.

Outil de plus en plus utilisé à visée pédagogique, il se compose d'un écran blanc tactile relié à un ordinateur à l'aide d'un câble USB et d'un vidéoprojecteur : ce dernier se charge d'afficher l'écran de l'ordinateur sur le tableau blanc. Il est possible d'effectuer à la main ou à l'aide d'un stylet tout ce qui est possible de réaliser à l'aide d'une souris sur l'écran blanc de 79''.

Le tableau numérique interactif s'utilise comme les tableaux à craie classiques, mais avec la technologie interactive en plus.

Ainsi, les élèves peuvent consulter l'emploi du temps de la classe, relier des pays et des climats en géographie, faire du calcul mental, manipuler des figures géométriques..

On peut avoir recours au tableau dans tous les domaines d'apprentissage : les sciences, les mathématiques, le français (exercices à trous), les arts, la musique etc.

Parfois, seul le vidéoprojecteur sera utilisé comme support de cours, à d'autres moments on utilisera plus l'interactivité.

Car l'intérêt de cet outil, c'est qu'il est capable à la fois d'intégrer dans un même média de très nombreuses sources de médias différentes (images, logiciels de bureautique, navigateurs internet, films, musiques, logiciels pédagogiques, etc.), tout en permettant à l'enseignant ou aux élèves d'interagir en direct sur les informations présentées au tableau.

Nicolas HENRIO et ses élèves, la classe de CE2/CM1. Les enfants ont tout de suite adopté ce nouvel outil.

Lycée maritime

Le lycée professionnel maritime a été honoré d'une visite de Monsieur Frédéric CUVILLIER, Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie en charge des transports, de la mer et de la pêche.

Le 6 décembre 2012, Monsieur le Ministre a souhaité rencontrer les acteurs de l'économie maritime sur notre territoire : il a désiré aller à la rencontre des jeunes du lycée maritime.

Ainsi, après un déjeuner fort apprécié, préparé par les cuisiniers du lycée, Noël CARVAL, Olivier DELALANDES et Patricia MONTFORT, Monsieur le Ministre a pu échanger avec les élèves pendant les cours au simulateur de navigation puis en machines et bien entendu en ramendage. Il a souligné que « **la question de la communication est un enjeu majeur, il faut cesser d'être défensif et valoriser les métiers ...** »

Visite de Monsieur Frédéric CUVILLIER, Ministre des transports, de la mer et de la pêche

Le lycée professionnel maritime du Guilvinec poursuit cette nécessaire communication. Outre le fonds européen pour la pêche (FEP) les collectivités Région Bretagne, Conseil Général du Finistère et Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud soutiennent et accompagnent cette démarche. Ainsi vous pourrez voir des affiches dans les abris-bus et un publi-reportage sur TEBEO.

Le lycée maritime doit former les futurs marins qui ont choisi la mer comme métier.

Nous serons heureux de vous accueillir lors de notre journée portes ouvertes le **samedi 23 mars 2013 de 9h00 à 17h00.**

Lycée Professionnel Maritime

Bibliothèque

PLAISIR DE LIRE - PLIJADUR LENN

Depuis le 1er janvier 2013, la bibliothèque est animée par une nouvelle équipe de bénévoles dont la présidente, Martine Kirtz et la trésorière Christine Bourhis.
La bibliothèque est municipale et constitue une mission de service public. C'est pourquoi le nombre d'heures de la responsable, Marianne Jiffrelot, a été accru.

L'ASSOCIATION VOUS INFORME...

En 2012 la subvention municipale et les cotisations des adhérents ont permis l'acquisition de nombreux ouvrages. Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont fait des dons tout au long de l'année.
Vous pouvez consulter sur le site de la mairie la liste des derniers achats ainsi que les dernières acquisitions sous forme de dons.

L'association est aidée dans sa tâche par Marianne JIFFRELOT, adjointe au patrimoine et salariée communale à raison de 14 heures par semaine.
Vous pouvez encore nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter lors de nos permanences.

Pour 2013 nous restons partenaires du «goéland masqué».

FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE

- **LIVRES POUR ADULTES :** romans, policiers, BD, biographies, fonds breton, documentaires, cuisine, bien -être.
Sans oublier les romans et policiers large vision.

- **LIVRES POUR ENFANTS :** mangas , livres jeunesse , albums pour enfants , documentaires et BD .

A ceux-ci s'ajoutent 200 livres prêtés par la bibliothèque du Finistère, 2 fois par an.

- **DVD :** films et documentaires pour adultes et enfants. Fonds enrichi de 80 DVD par trimestre , prêté par la bibliothèque du Finistère.

- **REVUES POUR ADULTES :**
L'ami des Jardins, ArMen, Art et Décoration, Bretagne Saveurs, Psychologies, Modes et Travaux.

- **REVUES POUR ENFANTS :**
Images Doc, Science et Vie Junior, J'aime lire, Wakou.

Adresse : Bibliothèque municipale
2, rue des écoles - 29730 Tréffiagat

Horaires d'ouverture au public
- Mercredi : 17 h 00 - 18 h 30
- Vendredi : 16 h 30 - 18 h 00
- Samedi : 11 h 00 - 12 h 00 / 17 h 00 - 18 h 30
- Dimanche : 11 h 00 - 12 h 00

- Les bénévoles de la bibliothèque accueillent également les enfants des écoles de la commune les mardi et jeudi après-midi

Téléphone (heures d'ouverture) : 02 98 58 21 07
Contacts en dehors des heures d'ouverture :
Martine KIRTZ (présidente) : 02 98 58 91 69
Christine BOURHIS (trésorière) : 02 98 58 27 13

Le prix des adhésions ne change pas pour 2013
- Adulte : 8,00 €
- Enfant : 5,00 €
- Famille : 16,00 €

EN 2012 :

La bibliothèque a participé à l'animation «blog ton livre» (action destinée aux adolescents 13/15 ans).
Elle a également participé à l'animation «goéland masqué» (lecture de romans policiers et participation au jury).

DU NOUVEAU EN 2013 :

L' équipe a changé : nous sommes 10 bénévoles pour assurer les permanences des écoles et du public et assurer les ateliers divers (désherbage , couverture de livres , choix des DVD et livres ...)

33

Centre nautique de Léchiagat

Situé sur la plage de Skividan, Douar an Avel / centre nautique de Léchiagat propose la pratique d'un large choix d'activités nautiques, du moussaillon (à partir de 4 ans) au navigateur confirmé.

Pratiquez la voile, le surf, le kayak, la planche à voile, le Stand-up Paddle en stage, cours particulier ou location.
Venez également profiter de nos balades à thème: pique-nique à la découverte des phoques de l'archipel des Etocs, pêche en mer au lever du soleil ou encore découverte nocturne de l'estran.

CENTRE NAUTIQUE DE LÉCHIAGAT

ROUTE DES GRAVELOTS

29 730 TREFFIAGAT

—

02 98 58 21 58

OU 06 64 51 86 26

—

cn.lechiagat@gmail.com

http://an.lechiagat.org

Douar an Avel

L'assèchement des marais littoraux,

Bénéficiant de paysages et de terroirs variés, de prairies naturelles et de plateaux plus secs, de bocages et de méjous, Treffiagat put s'adonner à la polyculture intensive et à l'élevage, convenant bien à la petite taille des superficies de ses exploitations, héritées de l'ancien Régime, d'avant 1789.

Les derniers gains de terre furent favorisés sous le second Empire, après 1853 par le partage des "communaux" réservés jusque là à la vaine pâture pour les paysans sans terre, journaliers et valets. Ces communaux furent alors attribués aux domaines, fermes, métairies, de propriété noble, bourgeoise ou paysanne, au prorata de leur superficie déjà existante.

Sur la commune de Treffiagat, furent donc partagés, les marais, les menez ou mauvaises terres souvent rocailleuses, les landes, les dunes et autres bords de mer.

Du bourg de Lesconil à la Pointe de Léchiagat, les géomètres s'affairèrent. Marais et dunes furent découpés en parcelles, grandes pour les grosses fermes, petites pour les autres. Elles prolongèrent le glacis des terres cultivables des fermes de Kersaoz, de Kervai, de Kerandhoen, du Reun, de Squividan, de Moguer-gréan, de Kerloc'h, de Kerlay, de la Forêt, de Kerléguer, de Trouidi, de Léhan et de Léchiagat.

En hiver ces marais se transformaient en étangs comme ar Loc'h Vraz devant Kerléguer et ar Loc'h Vihan au delà de Léhan. Selon les experts, au cours d'une saison humide, les marais pouvaient recouvrir 100 ha de terres et de prairies naturelles souvent de mauvaise qualité.

L'ORIGINE DES MARAIS ET DES ÉTANGS

On a évoqué autrefois des oscillations du sol, des soulèvements de dunes ou au contraire des effondrements pour expliquer ces retenues d'eau naturelles. Mais l'explication est plus simple : les petits ruisseaux qui descendent des hauteurs de Kerléguer, du Merlot, de Saint-Fiacre, de Kervai, de Keraleuc n'ont pas assez d'eau pour franchir le barrage des dunes et former un estuaire. L'ensablement par la mer et le vent s'est renforcé au cours des siècles interdisant tout exutoire.

L'étang de Léhan, le plus permanent n'a pourtant qu'un ridicule ruisseau en amont pour l'alimenter.

La mer a pu pénétrer en arrière du cordon épisodiquement à la faveur de tempêtes et laisser des placages de sable très loin dans les petits vallons, ou inversement les étangs ont reculé devant la force des vagues et laissé dans les plages des tourbes noirâtres encore en place sur d'anciens fonds vaseux d'eau douce (Corn Men a Hoët, Squividan, Léhan).

On sait aussi que depuis des millénaires le niveau de la mer a monté de plusieurs mètres et qu'il continue de le faire millimètre par millimètre. Les dunes épaisses de Treffiagat ont empêché la mer de conquérir des zones basses piégeant dans l'eau notre menhir qui certainement a été érigé à sec.

1884, UN PREMIER ESSAI D'ASSÈCHEMENT

Une partie des 100 ha inondables en hiver, s'asséchait à la belle saison, servait de pâture, produisait du foin naturel ou de la litière.

La légende racontait que plusieurs bêtes à cornes se seraient noyées en s'approchant de trop près des zones aux fonds incertains.

Les roseaux et phragmites destinés à faire des toits de chaume ne présentaient plus autant d'intérêt, les nouvelles constructions de Treffiagat étant toutes recouvertes d'ardoises.

Une activité secondaire subsistait cependant dans les marais ; le rouissage du chanvre que les agriculteurs cultivaient pour leur propres besoins en cordes, attirait aussi les fermiers de la campagne environnante pour bénéficier de ces eaux réputées.

Un premier essai d'assèchement en 1884 n'aboutit pas en raison de certaines mésententes ; il était nécessaire dans le domaine de l'eau d'obtenir l'unanimité des riverains.

CORENTIN TOULEMONT, UN PIONNIER

Corentin Toulemont et sa soeur, originaires du village d'Ezer en Loctudy, arrivèrent en 1899 à Kersaoz pour épouser la soeur et le frère Daniel, les enfants du fermier. Un mariage double comme il était fréquent.

Corentin devint le domanier de la ferme d'en haut, une belle exploitation de 24 ha qui appartenait à la congrégation des Augustines. Elle comprenait plusieurs hectares de prairies inondées l'hiver, dans la vallée du ruisseau de 2 km de long seulement qui descendait des hauteurs du Merlot vers Lesconil.

Ce petit réseau hydrographique comprenant le ruisseau de Kerloc'h était séparé du secteur ouest de Treffiagat par des dunes et de ce fait indépendant.

grands travaux à Treffiagat en 1926-1928

Parfois la mer arrivait à y pénétrer aux tempêtes. Corentin et son beau-frère J.M. Daniel, domanier de la ferme nobiliaire de M. Desroches ainsi que deux autres voisins S. Le Lec et P.J. Salaün, formèrent une association et entreprirent sans l'aide du génie rural, d'assécher leurs prairies.

Il faut dire que Corentin était très instruit et qu'il avait des connaissances approfondies sur l'arpentage. Par ailleurs, les associés disposaient d'une main d'oeuvre abondante, familiale et salariée, ainsi que de nombreux chevaux.

L'entreprise fut difficile. Elle dépendait surtout du bon fonctionnement de l'aqueduc souterrain qu'il fallut creuser sous la dune bordière de la plage de Goudoul près des rochers de Lesconil.

12 hectares de prairies verdoyantes selon le rapport du génie rural furent ainsi gagnés sur les marais de roseaux. Une belle réussite qui fit la renommée de Corentin.

Plusieurs années plus tard, il put devenir propriétaire des terres de Kersaoz huel. Il fut aussi sollicité pour devenir juge des conflits de la terre du canton.

LE SYNDICAT DES MARAIS

Devant ces résultats d'évidence très positifs, un groupement des propriétaires des marais de la commune de Treffiagat vit le jour progressivement vers 1922 après avoir éliminé toutes les réticences.

Il réunissait sous le nom de syndicat des marais, tous les fermiers et domaniers de la bande côtière de Kersaoz à Léchiagat, qui possédaient marais et dunes au pied du glacis de leurs terres arables. Les petits exploitants de Léhan à la fois goëmoniers et pêcheurs s'y joignirent comme les paysans de Tal ar Veil et de Léchiagat.

Les travaux d'assèchement réalisés pendant la saison sèche furent longs. Ils se devaient d'être subventionnés par le ministère de l'agriculture soucieux d'agrandir encore la superficie agricole française.

La direction du syndicat fut offerte à l'expérimenté Corentin Toulemont alors que ses terres n'étaient pas concernées. Le génie rural dirigea les travaux par M. Hamon ingénieur à Quimper supervisé par l'ingénieur en chef Dupays à Rennes.

La main d'oeuvre ne manquait pas. Elle était constituée de tous les agriculteurs de la frange littorale, armés de pioches, de pelles et de tombereaux tractés par des chevaux. Une entreprise du Nord-Finistère était chargée de fabriquer sur place les buses en ciment nécessaires pour le trajet de l'eau en souterrain.

Le rôle des ingénieurs consistait à choisir le tracé du canal à l'air libre d'évacuation des eaux, à évaluer la profondeur pour un écoulement continu et à veiller à la précision des circuits souterrains.

UN FÂCHEUX INCIDENT

Il fut décidé de ne pas creuser un canal direct vers la plage et la mer, car les habitants avaient gardé le souvenir d'une expérience tragique remontant à plusieurs dizaines d'années. Un jour de tempête, la haute mer avait pénétré dans le marais et en quelques minutes avait rempli les deux loc'hou de part et d'autre du village de Léhan. Quelques maisons furent inondées.

Comme ces étangs n'avaient pas d'issue, "Quelqu'un" eut la mauvaise idée de creuser un canal dans la dune pour évacuer le trop-plein. A peine était-il tracé que les eaux s'y précipitèrent et l'élargirent démesurément, crevant en quelques secondes la dune sur une grande largeur faisant craindre le débordement prochain de la haute mer. L'alarme fut donnée, les tombereaux de toute la commune furent réquisitionnés en toute hâte pour combler la brèche.

La leçon fut retenue. En 1926, les eaux furent détournées vers l'Ouest selon un angle de 90° par rapport à leur écoulement naturel. Cela est simple quand il ne s'agit que de ruissellement mais plus difficile quand le ruisseau a un vallon bien marqué comme celui de Kerléguer, et un courant fort en hiver.

On peut suivre le canal à l'air libre depuis les prairies de Kervai, jusqu'au passage au niveau le plus bas, sous la route de la plage de Squividan où sa largeur dépasse 3 m et sa profondeur 2 m. Dans les terres de Kerloc'h, il s'élargit encore en recevant le ruisseau de Kerléguer canalisé. Butant contre la barre rocheuse de Léhan, l'eau doit être détournée vers le sud au pied de la dune pour rejoindre en souterrain l'étang du menhir.

Tous ces grands travaux, n'auraient servi à rien si l'évacuation de ces eaux d'origine lointaine n'avait pas été poursuivie. Un émissaire souterrain traverse les quartiers de l'église et des écoles pour rejoindre l'arrière-port devant le lycée maritime.

En 2009, de nouvelles buses plus larges ont été posées sous les rues concernées comme chacun a pu le voir.

On peut évaluer la longueur totale du canal à ciel ouvert à 3 km jusqu'à Léhan et en souterrain à 1,3 km.

Après l'évacuation du trop plein de l'eau des étangs, il était prévu de recouvrir les tourbes et les dépôts végétaux divers de sable de dune que les ingénieurs considéraient comme calcaire alors qu'il n'en est rien ! (c'est du sable siliceux à près de 100 %).

DES RÉSULTATS SPECTACULAIRES

On a estimé, avec optimisme à 100 ha, les terres agricoles récupérées sur les zones inondables. Notons que la commune de Treffiagat ne fut pas la seule dans le Pays Bigouden à bénéficier de ces grands travaux ; Plovan, Tréogat, Tréguennec d'une part, Penmarc'h Saint-Guénolé, Kérity ont aussi détourné leurs eaux par de longs canaux allant même jusqu'à la poldérisation comme à Poulguen.

A Treffiagat selon le journal l' "Ouest-Eclair", "L'assèchement a complètement transformé cette partie du paysage. Plus d'eau, quelques roseaux attardés ! Voici Léhan et son menhir dont le pied ne baigne plus que rarement dans l'eau. L'étang desséché a donné un sous-sol de 5 m de tourbe d'une fertilité remarquable !" L'article envisage sur les sols gagnés, "la culture maraîchère et celle des primeurs, sans compter 3 coupes de foin ! Une plus-value considérable". C'est une nouvelle version, modernisée, de Perrette et le pot au lait.

Mais l'étang ne pourra jamais se vider totalement car l'arrière-port est plus élevé ; de vastes zones des loc'hs demeurent au-dessous du niveau moyen des mers.

Par ailleurs, si la superficie des prairies naturelles a augmenté très nettement, celles-ci n'ont pu donner que des herbages de médiocre valeur alimentaire pour le bétail.

Le vrai gain toucha les bonnes terres qui jouxtaient les zones inondables : elles se sont davantage assèchées.

Mais un autre avantage pour les contemporains de 1928 apparut en fin des travaux. Ces zones humides proches des habitations de Léhan étaient pour les journalistes "des étendues semées de germes de mort "des marais pestilentiels où la maladie latente et la mort régnaient sans conteste". Pire encore "cette lagune empestée depuis des siècles avait vu des familles entières périr sous les émanations mystérieuses et malfaisantes des eaux !". Exagération manifeste. De quoi s'agissait-il ? A la suite de campagnes nationales d'hygiène, l'opinion pensait, comme les élites, que les eaux stagnantes marécageuses véhiculaient des germes nocifs et favorisaient des maladies comme la tuberculose presque inguérissable à l'époque. Le seul remède a été pendant longtemps le séjour en sanatorium de montagne à l'air frais mais sec.

Notons cependant que la plupart des fermes de Treffiagat se sont installées en haut du plateau, au dessus de leurs terroirs de Kersaux à Kerléguer sauf Kerloc'h, Kerlay, La Forêt et les fermettes de marins-paysans-goëmoniers de Léhan.

LA FÊTE AU VILLAGE

Comme la moisson et les travaux en commun à la campagne, l'entreprise d'assainissement des marais qui dura 2 ans, fut l'occasion d'une fête exceptionnelle, organisée par la municipalité de Treffiagat représentée par son Maire M. Le Donge, patron-pêcheur. Cette fête fut couplée avec le comice agricole du canton de Pont-l'Abbé.

Le 3 septembre 1928 une animation extraordinaire régnait dès le matin au petit bourg près de l'église et sur la place du monument aux morts où se déroulait le comice agricole. On y reconnaissait des cultivateurs de tout le canton, accompagnant leurs bêtes qui concoururent pour les prix du comice. Les paysans portaient leurs chapeaux ronds traditionnels et se mêlaient aux marins de Léchiagat bien reconnaissables à leur vareuse et à leur casquette typique. Des bigoudènes s'étaient aussi déplacées. Tout ce monde parlait breton, déambulait entre les animaux exposés et les divers produits agricoles, jugeait et appréciait.

A 13 heures, un banquet réunit à la Salle Leroux les personnalités invitées, les cultivateurs concurrents du comice et ceux qui travaillèrent dur pour l'assainissement des marais, soit 120 personnes concernées.

Furent remarqués dans l'assemblée, M. Riou président du syndicat de l'élevage du canton, M. Jacques Queinnec député de la circonscription, les conseillers généraux, M. Dupays ingénieur en chef du génie rural à Rennes, M. Le Bastard maire de Pont-l'Abbé, M. Le Donge maire de Treffiagat, de nombreux maires du canton, M. Hamon ingénieur du génie rural, M. Le Gouvello de la Porte, M. Corentin Toulemont Président du Syndicat des marais et plusieurs agriculteurs des villages de Treffiagat.

Au dessert MM Corentin Toulemont, De Guébriant, Le Donge, Maire, Queinnec, Dupays, prononcèrent tour à tour des discours dont la teneur résumait les qualités de solidarité, de courage, de travail nécessaires pour mener à bien une oeuvre collective pour le bien de tous.

Homme de la mer et de la pêche, M. Le Donge apprécia particulièrement chez ses compatriotes les qualités patriotiques. Le journaliste enflammé n'alla-t-il pas jusqu'à citer Treffiagat comme exemple pour toute la France !

Et comme toujours la journée se termina par une fête. La foule se réunit entre Squividan et les dunes de Léhan où le résultat des travaux, était le plus spectaculaire. Les bigoudènes de Léchiagat avaient mis leurs plus beaux atours pour assister aux courses de chevaux de trait sur le sable. Plus de 3 000 personnes ont été dénombrées sur les lieux de la fête qui se termina comme toujours par des danses au son de binious.

Le journaliste de l'Ouest-Éclair, reconnaissait dans les cris de joie de la foule, la victoire contre "les puissances maléfiques qui ont si longtemps régné sur les marais !".

A nous aujourd'hui, d'admirer le périple de la petite goutte d'eau tombée sur la prairie de Kervai

à deux pas du rivage et qui doit pour aboutir à l'Océan emprunter le canal à ciel ouvert puis l'ascenseur de la pompe à 400 m³/heure installée depuis à Léhan puis encore le souterrain de la dune et le plan d'eau du menhir immergé et enfin un long canal souterrain avant de se jeter dans l'arrière-port dont le courant du chenal la conduira enfin sur la plage de Men Meur.

LA FONTAINE DE KERLÉGUER

Tout le long du coteau qui descend vers les dunes de Lesconil à Léhan, des fontaines parfois sans nom, alimentent des lavoirs ou viennent grossir les ruisseaux.

Certaines sont miraculeuses comme celle de Saint-Fiacre au chevet de la chapelle et celle de Saint Laurent à deux pas de là au bord du talus.

La fontaine de Kerléguer est surtout célèbre pour la qualité de son eau. On se déplaçait autrefois de loin, même du Guilvinec pour remplir sa cruche, sa jarre ou son tonneau. Ainsi des grand-mères du quartier de Lohan, qui avaient pourtant puits à proximité, préféraient le café à l'eau de Kerléguer !

Au 19ème siècle, les équipages de 100 à 200 barques, la plupart "étrangères", qui pratiquaient la pêche au maquereau de dérive de nuit au large du Guilvinec, et qui logeaient chez l'habitant, venaient y faire le plein, la fontaine ayant la réputation d'être intarissable.

Mais la vraie raison était plus complexe. En 1885 une grave épidémie de choléra fit 85 décès dans la population guilviniste. Aucun cas ne s'était déclaré à Léchiagat.

Le Préfet en personne ainsi que le médecin-chef de l'hygiène publique vinrent enquêter sur place. Leurs conclusions s'appuyèrent sur les découvertes récentes de Pasteur sur les microbes. Selon eux, un marin étranger avait dû ramener un germe de ses voyages et contaminer tous les puits du Guilvinec alimentés en eau par la même nappe phréatique incluse dans le sable dunaire qui avait recouvert un ancien marais de la Grève Blanche aux loch'ou de Lohan.

La population affolée, ainsi que les nombreux équipages douarnenistes et autres, délaissèrent l'eau du cloaque de Poul-ar-Palud, le quartier central du Guilvinec, pour les eaux plus pures de la source de Kerléguer.

P.J. BERROU

38 Associations

Culture

Bagad an Dreizherien
Mme TROADEC Morgane 06 89 19 12 68

Confrérie des saveurs de l'Océan Atlantique
M. OUDIN Daniel 02 98 58 96 57

Bibliothèque Municipale - Plijadur Lenn
Mme KIRTZ Martine 02 98 58 21 07

Mémoire

F.N.A.C.A.
M. TANNEAU Roger

Le souvenir français
M. CAILLET Michel 02 98 11 28 55

Section locale des combattants
M. LE CLOIREC Yvon 02 98 58 58 06

Médaille militaire
M. BECKER Jean-Marie 02 98 58 27 46

Sports & Loisirs

Association nautique
Mme MOREL Marion 02 98 58 21 58

Club de plongée
Mme HERMOUET Corinne 02 98 58 13 28

Francs tireurs
M. KERDRANVAT Jean-Luc 02 98 58 05 24

Galoche T.G.V.
M. CAMPION Daniel

Gym bigoud
Mme BOURHIS Danièle 02 98 58 20 75

Les chemins de la mer
M. LE RHUN Guy 02 98 58 96 00

Tennis club
M. QUERET Jean-Yves 02 98 58 76 15

T.G.V. Football Club
M. LE BERRE Gérald B.P. 65
M. LE POBER Didier Guilvinec

Solidarité

Céline et Stéphane / Un bouchon - un sourire
M. et Mme LE COZ Armand 02 98 58 08 70

France Alzheimer 29
Mme TANGUY Florence 02 98 87 78 33 (sur rendez-vous)

Le secours catholique
M. GAROT Roger 02 98 58 34 96

Le secours populaire
M. CORVELLEC Jean-Pierre 02 98 58 95 80

Mouvement Chrétien des Retraités
Mme PENVEN Marie 02 98 58 12 23

Vie associative

Amicale laïque
Mme REMOND Yvette 02 98 58 25 80

A.P.E. Parents d'élèves
Mme LOUSSOUARN Sylvie

Comité d'animation
M. LE COZ Armand 02 98 58 08 70

Pêcheurs plaisanciers (...)
M. RABIER Gérard 09 54 09 35 42

Les amis de la Pointe (...)
M. MAUPIN Hervé

Les couleurs du temps
Mme CAOUDAL Célina 02 98 58 07 94

Les villageois de Léhan
Mme TOUZE Marcelle 02 98 58 91 34

Sur un air de terre 06 77 83 01 34

SITE INTERNET MUNICIPAL - www.treffiagat.fr

Le site s'est amélioré et enrichi au fil des ans ; il est tenu régulièrement à jour ce qui est essentiel pour la crédibilité d'un tel site. Il est régulièrement fréquenté et pour 2012 nous comptons une moyenne mensuelle de 1 818 visiteurs uniques. En outre, notre Webcam connaît un remarquable succès. Il est vrai que le panorama que l'on découvre est exceptionnel. Le comptage des visiteurs, en 2012, fait apparaître le nombre de 9 187 visiteurs uniques toujours en moyenne mensuelle.

Le site Internet municipal vous permet tout au long de l'année de rester informé des activités de la commune.

Les associations peuvent nous transmettre les dates de leurs animations par courriel (cyber.treffiagat@wanadoo.fr) de manière à enrichir la page «agenda» du site Internet municipal.

- WEBCAM DE TREFFIAGAT : UNE VUE REMARQUABLE -

En fonction de l'heure, du jour ou de la météo, vous pourrez admirer le port et ses environs avec différentes couleurs, parfois surprenantes et magnifiques !

TARIFS DES TAXES ET REDEVANCES POUR 2013

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

• concession cinquantenaire	**624,00 €**
• concession trentenaire	**234,00 €**
• concession temporaire de 15 ans	**132,00 €**
• colombarium (10 ans)	**624,00 €**
Taxe funéraire	
Droit d'entrée au colombarium	**105,00 €**

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

• constructions ayant un assainissement autonome (par logement)	**609,00 €**
• local annexe non lié à l'habitation principale ; local comprenant une évacuation d'eaux usées, eaux vannes	**609,00 €**

constructions (neuves, extensions, réhabilitations, changement d'affectation) après réalisation du réseau

• division d'une habitation (par logement)	**1 618,00 €**
• construction (avec boîte desservant le terrain)	**3 100,00 €**
• construction (sans boîte desservant le terrain)	**2 250,00 €**
• immeuble collectif (2 logts mini) par logement	**1 618,00 €**

opération groupée de maisons (par maison)

• 1 à 5 logements	**3 100,00 €**
• 6 à 20 logements	**1 800,00 €**
• 21 et plus	**1 300,00 €**

SPANC

• contrôle conception	**70,00 €**
• contrôle réalisation	**90,00 €**
• contrôle diagnostic installations existantes	**50,00 €**

CRÉATION DE BATEAU **160,00 €**

TAXE DE SÉJOUR :

• terrains de camping jusqu'à 2 étoiles	**0,20 €**
• terrains de camping 3 étoiles	**0,35 €**
• hôtel 1 étoile	**0,40 €**
• hôtel 2 étoiles	**0,60 €**
• meublés + HLL + RML + chambres d'hôtes	**0,35 €**

DROITS DE TERRASSE **5,20 €/m²**

SALLES MUNICIPALES

Location de salles municipales (Croas Malo et Ti Ker) aux contribuables de la commune et aux associations dont le siège se situe sur la commune : s'adresser à la mairie.

MAIRIE - TI KER

• journée / soirée	**160,00 €**

SALLE POLYVALENTE CROAS MALO

• journée / soirée	**306,00 €**
• restaurateurs de la commune	**300,00 €**

GARDERIE (LE TICKET) **0,50 €**

MATÉRIEL :

• barnum (par morceau de 5 m sur 6 m)	**41,00 €**
• table + deux bancs	**5,70 €**

40 Informations

DECHETTERIE

Renseignements : 02 98 87 80 58

La communauté de communes met à la disposition des habitants du Pays Bigouden Sud un réseau de 3 déchetteries, pour les déchets autres que les emballages à recycler et les ordures ménagères.

Accès réservé aux porteurs du macaron communautaire

Coordonnées/ Horaires d'ouverture :

- COMBRIT Kerbenoën : 02 98 51 31 42
- PLOBANNALEC Quélarn : 02 98 82 26 76
- PLOMEUR Lézinadou : 02 98 82 10 33

Les trois déchetteries sont ouvertes :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Les déchetteries sont fermées le dimanche
- L'accès n'est pas autorisé dans les 10 mn précédant la fermeture

À déposer à la déchetterie :

- ENCOMBRANTS : bois, télé, gros plastiques, matelas...
- DÉCHETS VERTS : tontes, tailles de haies, branche diamètre < 4 cm
- GRAVATS : briques, parpaings, terre, vaisselle, pots cassés
- CARTONS (vides et pliés)
- FERRAILLE : électroménager métallique, cuves à fioul vides...
- DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX : piles, batteries de voiture, huile de vidange, ampoules, radiographies, vernis, huile de friture, désherbants, insecticides, bombes aérosols non vidées
- DECHETS DE SOINS PIQUANTS (aiguilles de seringues) : un service strictement réservé aux particuliers a été mis en place. Une boîte hermétique homologuée vous sera remise par le gardien. Une fois pleine, merci de la ramener en déchetterie. Elle sera remplacée par une neuve et le gardien vous remettra un bon de prise en charge à conserver.

Le dépôt des déchets professionnels est payant.

Sont refusés en déchetterie :

bouteilles de gaz, restes de fioul / gasoil, extincteurs, fusées de détresse, pneus, médicaments

COLLECTE SÉLECTIVE

Rappel des principes du tri des matériaux pour la collecte sélective

Dans le sac jaune

- Bouteilles en plastique
- Bouteilles d'huile
- Aluminium, briques alimentaires
- Boites et emballages en carton

Les interdits : pots de yaourt, barquettes de beurre, barquettes alimentaires hors aluminium

Où trouver les sacs jaunes ?

Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement en mairie ; ils ne doivent pas recevoir d'autres déchets.

Dans le conteneur «Papier»

- Journaux
- Magazines
- Catalogues
- Prospectus

Les interdits : papier gras ou salis, emballages plastifiés des revues, enveloppes marrons, articles d'hygiène

Dans le conteneur «Verre»

- Bouteilles
- Bocaux
- Pots
- Flacons

Les interdits : faïence, vaisselle, porcelaine, pots de fleurs

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le vendredi sur toute la commune

(bacs individuels / sacs jaunes)

CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

La commune dispose de différents emplacements où sont disponibles des conteneurs semi-enterrés (papier, verre et ordures ménagères) :

- Parking de l'avenue du port
- Près de l'atelier municipal
- Arrière-port (à côté du rond-point)
- Rue du Dr Fleming
- Parking en face du restaurant «La Rose des Vents»

A VOTRE SERVICE... 41

Auto-école
Auto-école RG conduite
4 rue de la Vierge 02 98 58 91 94

Restaurant, bar, bureau de tabac, épicerie
Auberge de La Rose des Vents
Avenue du 8 mai 1945 02 98 58 10 56

Travaux de couture
Daviet Catherine
rue Donge 02 98 11 29 56

Fleuriste
Louisiane Fleurs
15 bis Rue Saint-Jacques 02 98 58 05 09

Boulangerie-Pâtisserie
Le Cleac'h
1 rue Saint-Jacques 02 98 58 13 15

Bar - P.M.U.
Le Bataclan
1 avenue du Port 02 98 58 11 94

Bar - Presse
Le Bélem
19 avenue du Port 02 98 58 09 50

Bar
Les Brisants
2 avenue du Port 02 98 58 18 36

Bar - Tabac
Bar de La Pointe
103 avenue du Port 02 98 58 11 32

Bar
Plais'anse Bar
3 avenue du Port 02 98 11 94 31

Travaux de couverture
BARGAIN Pierre
19 rue Cap. Le Drézen 02 98 58 13 05

SOURON Loïc
12 rue de Kerléguer 06 62 02 98 31

Réparation et maintenance plaisance
BONNIN Emmanuel
rue Cap. Le Drézen 06 63 80 75 75

Terrassements divers
DANIEL Christian
Letty Vras 02 98 58 95 23

Coiffure
Marianne coiffure
15 avenue du Port 02 98 58 34 10

Plombier - chauffagiste
Défi 3 axes
LE BESCOND Loïc 06 65 50 12 13

Électricité - électroménager
CARIOU Marcel
19 rue Albert Pochat 02 98 58 12 90

SUD -ELEC
17 rue Saint-Jacques 02 98 58 13 59

TOULHOAT Pierre
6 allée des Pins 02 98 11 28 07

Jardins, entretien, création, élagage
Les Jardins de Saint-Fiacre
Kerleguer 06 33 60 77 83

Les Jardins du Bout du Monde
27 rue de Pen ar Prat 06 30 00 23 42

Loïc SAUNIER -PLUMAZ
Kervéol 06 12 13 15 70

SARL Jean DANIEL
Letty Vras 02 30 88 03 58

Garage
7 rue de la Vierge 02 98 58 11 53

Peinture - décoration
LE FLOCH Alain
4 bis rue Tal ar Veil 02 98 58 99 29

MAO Dominique
19 rue R et X Quideau 02 98 58 92 90

Société Nouvelle Bat Mar Déco
5 rue Pierre Tanneau 02 98 58 02 40

Emballages plastiques
Begood Pack
ZA Toul Car Bras 02 98 58 22 25

Charpente
LUCAS Rémi
Kéréon 02 98 58 17 33

Autres
Les Viviers de Léchiagat
rue de l'Océan 02 98 58 29 18

Filatures LE DRÉZEN
12 rue Kelareun 02 98 58 10 54

Office de Tourisme
Rue de la Marine
(Guilvinec) 02 98 58 29 29

La Poste
Rue de la Marine
(Guilvinec) 36 31 (tarif spécial)

Arrêts de car - 3 arrêts
Avenue Jos-Quiniou, La Vierge, Stang an Dour

Taxis
Taxi Deniaud
Moguer Gréan 02 98 58 13 56

Taxi Tréguer Jean-Maurice
1 rue des Genêts 02 98 58 14 07

Taxi Autret Patrick
4 rue Jeanne d'Arc
(Guilvinec) 02 98 58 33 95

Au Taxi Guilviniste
44 rue Poul ar Palud
(Guilvinec) 02 98 58 93 93

CAMPINGS
Les Ormes
Kerlay 02 98 58 21 27

Karreg Skividen
Squividan 02 98 58 22 78

Les Vergers de Squividan
Squividan 02 98 58 09 12

SERVICES DE SANTE

Médecins
ROUSSEAU François
17 rue Voltaire 02 98 58 08 84

Groupe médical : Dr Le Bail, Dr Barba
Dr Ducharme, Dr Le Floch ,
18 rue de Men Meur
(Guilvinec) 02 98 58 11 92

Dentistes
TREBERN Alain
rue Albert Pochat 02 98 58 23 56

COSSEC Aster
60 rue de la Marine
(Guilvinec) 02 98 58 28 39

Pharmacie
MORVAN Loïc
5 avenue du Port 02 98 58 12 38

BARILLEC
7 rue de la Marine
(Guilvinec) 02 98 58 10 50

Pharmacie Sajus
2 rue de Men Meur
(Guilvinec) 02 98 58 10 60

Opticien
Les lunettes de Juliette
19 rue de la Marine
(Guilvinec) 02 98 58 27 48

Vision Plus Optique Lasserre Adhérent
41 rue de la Marine
(Guilvinec) 02 98 58 27 48

Masseur - Kinésithérapeute
Le Bleis-Tanniou Françoise
16 avenue de Kéristin 02 98 58 17 83

Gouzien K., Le Lay F., Hernouet-Cevaer C.
29 rue de la Paix
(Guilvinec) 02 98 58 96 48

Prigent C., Cellier Marie, Le Buan G.
28 rue R Le Corre
(Guilvinec) 02 98 58 14 13

SUITE PAGE SUIVANTE...

Ostéopathe
Maréchal Martine
2 bis rue de la Paix 02 98 58 33 93

Orthophoniste
Gogé-Cadiou Anne-Marie
32 rue des fusillés
de Poulguen (Guilvinec) 02 98 58 96 44

Pédicure-Podologue
Milliner C.
4 rue des fusillés
de Poulguen (Guilvinec) 02 98 58 21 34

Infirmiers
Cabinet Ginez Françoise et Appoline, Le Lay Aude, Le Lec Patrick, Le Gargasson Eric
16 avenue de Kéristin 02 98 58 20 64

Pennarun M.-D.
2 lot Pen ar Ménez 02 98 58 23 90

Le Coz J.
av. de la République
(Guilvinec) 02 98 58 09 61

Rappel E.
60 rue R Le Corre
(Guilvinec) 02 98 58 26 40

Le Bourdonnec J.
14 rue de l'Église
(Guilvinec) 02 98 58 00 59
Stéphan J.
12 rue de l'Église
(Guilvinec) 02 98 58 00 59

Payrard K., Thirouard C., Fischer R.
1 place du 14 juillet
(Guilvinec) 02 98 58 97 59

Stein A., Lafond C.
2 rue du Ménez (Guilvinec) 02 98 58 03 25

Centre de soins infirmiers
A.D.M.R. (Penmarc'h) 02 98 58 60 18

A.D.M.R. (Guilvinec)
14 rue de la Marine 02 98 82 23 30

URGENCES

Gendarmerie Lagad Yar (Guilvinec)	02 98 58 10 20
Pompiers	18
Police secours	17
Urgences S.M.U.R.	15
Urgences (portable)	112
Urgences Gaz	0 800 473 333 02 47 85 74 44
Urgences EDF	09 72 67 50 29
Assistance au large (portable)	16-16
Hôpital Hôtel Dieu (Pont-L'Abbé) Rue Roger Signor	02 98 82 40 40
Hôpital Laënnec (Quimper) 14 rue Yves Thépot	02 98 52 60 60

CITOYENNETÉ

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

article 5 de l'arrêté préfectoral n°96-3000 du 20/12/1996 relatif à la lutte contre le bruit

Entretien des terrains : rappel

Nous vous rappelons que les friches constituent un réel danger pour le voisinage (incendie, refuge de reptiles, rats...) et, en conséquence, il est demandé aux propriétaires de se mettre en conformité, dans les meilleurs délais, avec le règlement sanitaire départemental (art. 100-2) qui fait obligation aux propriétaires de procéder à leur débroussaillage ou fauchage.

Interdiction de brûlage des déchets verts

La circulaire du 18 novembre 2011 rappelle le principe d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, ces derniers étant assimilés à des déchets ménagers dont le brûlage est déjà interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Modernisation de l'éclairage public et développement durable

L'éclairage des espaces publics est devenu un enjeu sur le plan de la qualité des ambiances nocturnes mais aussi en terme d'économie d'énergie.

Ainsi, la municipalité va mener une réflexion active sur une politique d'éclairage public économe et respectueux de son environnement, notamment sur l'expérimentation d'une extinction nocturne de certains quartiers, l'éclairage des principaux axes de la commune étant maintenu.

Ces extinctions nocturnes ont plusieurs effets positifs : elles permettent des économies directes en dépenses énergétiques, prolongent la durée de vie des équipements et réduisent leur maintenance.

En France, de nombreuses villes et villages ont expérimenté avec succès de tels programmes de réduction de durée de l'éclairage public nocturne.

LA COMMUNE SE MET AUX MÉTHODES ALTERNATIVES DE DÉSHERBAGE

Pour limiter les mauvaises herbes, les services techniques de la Commune utilisent un désherbeur thermique (eau chaude), ceci afin d'avoir recours le moins possible aux méthodes chimiques, sources de pollution.
Reste que cet outil est moins efficace : il faut donc parfois tolérer la présence de certaines plantes adventices.

Les habitants de la Commune peuvent aussi participer à ces méthodes de désherbage plus douces pour l'environnement : le paillage, le désherbage thermique, le désherbage mécanique, le binage manuel ou l'utilisation de plantes couvre-sol.

GOBELETS REUTILISABLES ET CHARTE EVENEMENT ECO RESPONSABLE

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et l'association «Sur un air de terre» ont lancé en juillet 2011 l'opération «Evitons de faire trinquer la planète» qui consiste à mettre à disposition des organisateurs d'événements du Pays Bigouden Sud des gobelets réutilisables.
L'objectif de l'opération est de réduire le volume de déchets produits lors de ces manifestations et responsabiliser les organisateurs et les «festivaliers».
Aujourd'hui prés de 17 600 gobelets ont été utilisés sur 52 évènements aussi bien sportifs ou culturels.

Depuis juin 2012, la charte événement éco responsable permet aux organisateurs de valoriser et communiquer sur leurs engagements.

Trois points sont à respecter :
- Le tri des déchets sur le site
- L'utilisation de gobelets réutilisables
- Le retour d'un questionnaire bilan

L'association Sur un Air de Terre vous accompagne dans cette démarche avant, pendant et après l'événement.

==========

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'association «Sur un Air de Terre» 06.77.83.01.34 ou surunairdeterre@yahoo.fr

LE « RÉFLEXE » RECENSEMENT À L'ÂGE DE 16 ANS

Tout français ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

QUI DOIT FAIRE LA DÉMARCHE ?
- Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.
- Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

OÙ SE FAIRE RECENSER ?
- à la mairie du domicile

QUELLES PIÈCES FOURNIR ?
- une pièce d'identité
- un livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Plus de 25% des jeunes garçons et filles n'effectuent pas cette démarche dans les délais légaux. Ce retard les place dans des situations d'urgence administrative au moment de passer un examen comme celui de la conduite automobile ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

INFOS

Un conteneur ABI 29 est installé place du 19 Mars 1962 à proximité des conteneurs de la CCPBS. vous pouvez y déposer vêtements et paires de chaussures susceptibles d'être réutilisés. ABI 29 récupère également les vêtements très usagés et les chiffons ; ils sont recyclés en isolant thermique.
Merci d'emballer vos dépôts dans des sacs fermés.

Le port du gilet jaune de sécurité
«A vélo, suis-je obligé de porter le gilet jaune de sécurité ?»

Voici le texte officiel :

«Les cyclistes (conducteur et passager) doivent revêtir un gilet de sécurité pour circuler hors agglomération de nuit ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante, à compter du 1er octobre 2008.»
Lorsque vous roulez en ville (et donc à l'intérieur de l'agglomération), vous n'êtes pas tenu de porter ce gilet (en partant du principe bien sûr que, de nuit, vous utilisez un éclairage qui est obligatoire).
Attention, car «le non-respect de ces mesures sera passible pour les cyclistes d'une contravention de deuxième classe d'un montant de 35 € (22 € pour l'amende minorée).»
Pensez à vos enfants !

Pensez à signaler lorsque vous partez en vacances

N'hésitez pas à signaler la période de votre absence en mairie ou à la brigade de gendarmerie .

44 Etat civil

Naissance

17 naissances en 2012 (17 en 2011, 11 en 2010, 17 en 2009, 23 en 2008, 21 en 2007)

- CABELLIC Ashley, Louise, André
2 rue des Primevères
- CLOAREC BERROU Marius, Emile, Robert, Louis
14 rue de Trouidy
- COPIAS Jade, Marie-Laure, Pascale
13 rue de Trouidy
- DURET Ely, Laurent, Philippe
29 rue des Agapanthes
- EL MOUSSAOUI DANIéLOU Yanis
17 rue de Kerleguer
- FRIN Maelan, Hassany
10 bis rue Albert Pochat
- GAUDU LE GLOAN Ethan, Gilbert, Patrick
21 bis rue Saint-Jacques
- JéZéQUEL Lony, Gilles, Joseph
12 rue des Agapanthes
- KERNINON Louna
54 rue des dentellières
- KERVEVAN Isaac
20 rue de Kervac'h
- LE COSSEC Annaëlle
6, rue de Poulpry
- LE COSSEC Enora
4 Leslaë
- NEDELEC Lilwenn, Hélène, Marie, Monette
11 rue des Albizias
- PEOCH Cally, Aurélie, Léna
9 rue des Albizias
- RAYON Léa
13 rue des Primevères
- SIMON Thomas
6 rue de l'Etoile

Mariage

- Olivier, Claude, Marie ANDRO et Vanessa, Claude, Elise BUANIC
- Gilles BELTRAMINO et Aurélie LE GARREC
- Eric, Claude, Clément BERCIER et Carine, Marie, Anne-Marie, Henriette HAMON
- Mathieu, Guy, Roger LE SEIGLE et Mélody, Claude, Cynthia DIDAILLER
- Tristan, Alexis, Corentin GOUZIEN et Catherine PIERRE
- Pierre, Corentin, Gabriel LE FLOC'H et Mélanie LE PAPE
- Vincent, Emile, Auguste QUéRé et Sandrine, Sophie LEFEBVRE

7 mariages en 2012, (1 en 2011, 4 en 2010, 10 en 2009, 9 en 2008, 6 en 2007)

Décès

- ANDRO Monique, Jeannine
- BADIE Michel, Marie, Paul
- BIGER Bruno, José, Emile
- BIZIEN Eugène, Simon
- BODéRé René, Alain, Marie
- BOURLIGUEUX Germaine, Jeanne
- BUANIC Jean Marie
- CAP Jean Claude
- COIC Josette, Félicie, Marie
- COSQUER Jeanne, Marie, Bernadette, épouse LE QUéFFéLEC
- COSSEC Louis
- COUéDRIAU Michel, Aristide
- EVENOT Suzanne, veuve LE BRAS
- GARIN Jeanne, Michèle, épouse DANIEL
- GERBER Jeanne, Marie, veuve HERVé
- GLOAGUEN Albert, Mathieu, Marie, Guillaume
- GLOAGUEN Léa, Joséphine, Marie, veuve LARNICOL
- KERAVEC André, Henri, Jean
- LARNICOL Adrienne, Anna, Marie, veuve CARIOU
- LAZARD André
- LE REUN Chantal, épouse BEAUVAIS
- LE RHUN Jean, Yves, Marie
- LE RHUN Louis, René
- LEFEBVRE-RONCIER Guy, Charles, Louis
- LUCAS Marie Thérèse Marguerite Madeleine, veuve LE COMPèS
- MAILLARD Gérard, Ferréol, François
- NEKROUS Abdelkader
- PéRON Christian, René
- PERROT Alain
- RANNOU Marie, Anne, Bernadette, veuve PENNARUN
- SOURON Benoit Corentin
- TIGRéAT Marcelle, veuve PENNARUN
- TIRILLY Emile, Louis, Marie
- VAXELAIRE Véronique

34 décès en 2012 (19 en 2011, 39 en 2010, 29 en 2009, 30 en 2008, 24 en 2007)

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Le baptême républicain (appelé également «baptême civil») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, et le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

1 baptême républicain en 2012 :
- Miki, Kathy, Caroline LE SEIGLE

Comment obtenir 45

Pièces d'identité		
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	mairie du domicile	Se présenter en personne avec : • pour une première demande : copie de l'acte de naissance, 2 photographies récentes et identiques, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, • pour un renouvellement : ancienne carte sécurisée (si perte/vol, déclaration et timbres fiscaux 25 €), 2 photos identiques, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois • pour les mineurs : Il est possible de demander une carte d'identité pour tout mineur quel que soit son âge (même un bébé). Sa présence lors du dépôt de la demande est indispensable. *Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur)* ATTENTION AUX DELAIS ! 4 à 6 semaines
PASSEPORT BIOMETRIQUE (sur rendez-vous)	Pont-l'Abbé (bureau de police municipale) : 02 98 66 09 05 ou Plonéour Lanvern (mairie) : 02 98 82 66 00	
Etat-civil		
COPIE D'ACTE DE NAISSANCE	mairie du lieu de naissance	Écrire avec les renseignements d'état-civil : nom, prénoms, date de naissance, noms, prénoms, dates et lieu de naissance des parents. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
COPIE D'ACTE DE MARIAGE	mairie du lieu de mariage	Écrire avec les renseignements d'état-civil : noms, prénoms, dates de naissance des mariés, date de mariage. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse
COPIE D'ACTE DE DECES	mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Écrire avec les renseignements d'état-civil : nom, prénoms, date du décès. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse
Divers		
CERTIFICAT D'HEREDITE	mairie du domicile du décédé ou notaire	Livret de famille du défunt et adresse de tous les héritiers
LEGALISATION DE SIGNATURE	mairie du domicile	Pièce d'identité du demandeur. Le document dont la signature est à légaliser doit être présenté avant la signature
DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	mairie du domicile	Fournir les renseignements d'état civil pour établir la demande de duplicata
INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES	mairie du domicile	Pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur. Même sans changer de commune, prévenez la mairie si vous changez de domicile ; cela peut impliquer des changements de bureau de vote !
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE	Depuis le 1er janvier 2013, l'autorisation de sortie de territoire est supprimée. Une carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante.	

- ***Merci de prévenir la mairie si vous quittez la commune !***
- *Nouveaux arrivants sur la commune : faites-vous connaître auprès de la mairie dès votre arrivée.*

Sur Internet : www.service-public.fr
Accès aux principaux formulaires et renseignements administratifs

46 Téléthon 2012

Le Téléthon fédère chaque année plusieurs associations et personnes volontaires sur la commune. Cette année, une quinzaine d'associations étaient présente.

• le comité du Guilvinec s'est associé à l'équipe actuelle pour mener à bien le couscous et la prestation des chorales Tud Ar Vro et les chants du Corniguel en l'Eglise Ste Anne.

• comme chaque année, la Galoche a organisé son tournoi.

• trois crêpières ont réalisé 170 douzaines de crêpes sur deux journées à la salle Croas Malo de Léchiagat,

• la «rando palmée» a été reconduite par le BRAM (club de plongée) dans la matinée, avec l'aide de la SNSM, du centre nautique de Léchiagat et des pompiers. Elle a réuni 51 participants.

• le Bagad An Dreizherien a animé le parcours des nageurs.

• Didier Torre a été présent avec son bateau Tocade (qui participera à Rames Guyane 2014).

• l'après midi, deux séances de zumba ont été proposées par Emma Drif, professeur diplômée, un spectacle de danses orientales par « les Ailes d'Isis », et démonstration de hip hop par Théo Poulard.

• la chorale Kanerien Kergoz, fidèle au téléthon depuis 3 ans, nous a offert une prestation.

• deux témoignages ont fait connaître la maladie de Charcot-Marie-Tooth et la polycondrite chronique atrophiante.

• la poupée en costume de bigoudène, réalisée par Annie Le Roux a été intégrée aux autres lots de la tombola.

• les Couleurs du Temps, le MCR, le Secours Catholique et les jeunes de l'espace jeunes du Guilvinec ont vendu les calendriers, disques de stationnement, roses, et café/gâteaux.

• le Comité d'Animation de Treffiagat a apporté, comme chaque année, son appui technique.

Cette année, le comité a remis 5600 € au profit du Téléthon, soit 2500 € de plus que l'édition 2011.

Un grand merci à tous les bénévoles, associations, et commerces partenaires. Merci aussi aux municipalités et services techniques pour la mise à disposition des salles et du matériel nécessaire pour la bonne marche des animations.

Le comité Téléthon est ouvert à toute personne souhaitant donner de son temps est la bienvenue. La prochaine réunion sera annoncée par voie de presse.
Toute nouvelle idée d'animation est bienvenue.

Remise d'un chèque de 5 600 € par les associations au profit du Téléthon le vendredi 11 février 2013

Evolution de la coiffe bigoudène

La coiffe Bigoudène était sous l'Ancien Régime semblable à toutes les autres en France, à savoir un bonnet emboîtant la tête et deux ailes tombant de chaque côté. En gros, la laitière d'une certaine publicité.

Ce processus va s'accélérer durant le 19ème. Le fond se réduit, pour se retrouver au dessus du crâne, pendant que les ailes deviennent aériennes. Pour pallier le découvert des cheveux, on invente un bonnet le «Koeff bleo» et la pièce qui deviendra le dalet «an daledenn». Il est inconvenant, à cette époque, de laisser voir sa chevelure.

Vers 1880, la coiffe ne fait plus que 5-6 cm de haut, portée sur le front, le dalet très développé.
Vers 1900-1905, elle se met à grandir toujours à plat. Et tout à coup, elle se redresse. Pourquoi ? Élégance ?

Un peigne courbe lui est adjoint, pour maintenir cette verticalité, et le dalet, droit aussi, rentre à l'intérieur, masqué en partie par les lacets qui servent au maintien.

Lorsqu'elle est redressée, la mode et, disons-le, la fierté bigoudène, lui font atteindre, par étapes successives, les dimensions que nous lui connaissons.

Vers 1910, «Thumette s'est fait faire une coiffe de 7 cm de haut» dit Tudyne, «moi j'en aurai une de 8-9 cm !!!» A la guerre de 14-18, les femmes prennent les rênes. Pendant 4 ans, la hauteur de la parure a doublé. Connaissant nos dames, ce phénomène a peut-être été pour elles le signe de leur ascension sociale. Pourquoi pas ?

Une fois entamée, l'élévation ne s'arrête plus. Si, pourtant. A la fin des années 1950, l'abandon massif par les jeunes filles, puis aussitôt par les jeunes femmes stoppera l'évolution : 35, 36 cm, et même 40. Que seraient-elles devenues sinon ? On ne peut l'imaginer. Si elle a cessé de prendre de la hauteur, elle a néanmoins évolué dans le décor jusqu'aux années 1990, tant que des brodeuses ont travaillé.

Un petit mot sur les broderies : début du 19ème, juste un petit rectangle au cen- tre. Elles s'étalent petit à petit, pour recouvrir la visagière dès 1900. Jusque vers 1910, le deuil se porte en jaune, broderies blanches sur tissu safran. Nos aïeules ont perpétué cette mode jusque vers 1950.

Les brodeuses bigoudènes ont rivalisé d'ingéniosité dans les décors, avec une apogée dans les années 30, où pratiquement tout le monde se coiffait encore. Magnificence aussi bien dans le deuil que lors des fêtes.
Aucune autre mode en ce domaine en Bretagne n'a égalé nos bigoudènes.

Texte de Michel BOLZER, amoureux passionné de la Bigoudénie

Le calendrier Téléthon

En 2009, le Comité de Treffiagat participe au Téléthon en réalisant un calendrier. Depuis, ce calendrier est très attendu par la population locale.
Cette année, il a retrouvé ses couleurs d'origine, avec pour thème l'évolution de la coiffe Bigoudène. Un appel a été lancé à la population pour l'apport de photos, et les commentaires de Michel Bolzer et André Charlot nous éclairent sur les diverses formes de la coiffe au fil du temps.
Le calendrier a été réalisé par l'imprimerie FIDEI de Plomeur.

À BIENTÔT...

Mairie de Treffiagat
1, rue de Trouidy
Tél : 02 98 58 14 47 / Fax : 02 98 58 98 59
Courriel : mairie.treffiagat@orange.fr
Site Internet : www.treffiagat.fr

Conception et réalisation : Mairie de Tréffiagat
Impression : FIDEI (Plomeur)

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales, dans un atelier certifié Imprim'vert